
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-deuxième séance – Mardi 7 novembre 2006, à 20 h 45

Présidence de M. Roberto Broggini, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. André Kaplun, Jean-Luc Persoz, M^{me} Annina Pfund et M. Frédy Savioz.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 20 octobre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 novembre, mercredi 8 novembre et lundi 13 novembre 2006, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: vente d'une copropriété à la rue Prévost-Martin

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 20 septembre 2006 en vue de la vente par la Ville de Genève à M. Jean-Louis Sirey de la part de copropriété pour moitié de la parcelle N° 984 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise rue Prévost-Martin 53, d'une surface totale de 78 m², propriété pour moitié de la Ville de Genève et pour l'autre moitié de M. Jean-Louis Sirey, pour un montant de 19 500 francs (PR-501)¹.

Troisième débat

M. Olivier Coste (S). Mesdames et Messieurs, ce n'est un secret pour personne: on bétonne 1 m² par seconde en Suisse! La recherche d'espaces verts en milieu urbain est une priorité de notre Ville, qui est riche en parcs dans certains quartiers, mais qui en manque cruellement dans d'autres. C'est la raison pour laquelle ce Conseil municipal a consenti un gros effort de plusieurs millions de francs pour la création du parc des Chaumettes. En outre, nous avons discuté d'un réaménagement de la place des Augustins.

Il existe en ville un certain nombre d'espaces méconnus, car ils sont entourés d'immeubles privés. Dans la juste recherche de plus de chlorophylle et de calme, auxquels aspirent bon nombre de nos citoyens – et notre Conseil se doit d'être à leur service – nous souhaitons ces coins de verdure. Or il s'en trouve un, méconnu, précisément sur la parcelle concernée par la cession dont nous parlons.

Si nous avons demandé tout à l'heure le troisième débat, c'est parce que je me suis peut-être trompé de bouton en voulant demander le micro... Ainsi, je n'ai pas pu expliquer pour quelles raisons le groupe socialiste voulait renvoyer cet objet

¹ Proposition, 2264.

en commission du logement. La Ville est propriétaire d'un petit bout de la parcelle, la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) en possède un plus grand morceau et cinq propriétaires sont contigus dans cet espace vert, composé à la fois d'un terrain où des arbres poussent et d'un toit de garage engazonné. Sans vouloir inventer un proverbe africain dont notre collègue absent ce soir est friand, je dirais que, même si le manche d'un couteau est plus petit que la lame, tant que nous tenons le manche, nous avons encore notre mot à dire.

Voilà pourquoi nous aimerions que la Ville assortisse cette cession – tant qu'elle n'a pas été faite – d'un encouragement à la concertation entre les différents propriétaires, qui sont des propriétaires institutionnels pour certains, puisque la CAP dépend de la Ville, la Ville de Genève pour ses 39 m² et la paroisse Saint-François, un propriétaire important. Tout à l'heure, j'ai pris contact avec l'un de ses responsables; il s'occupe des nombreux enfants du quartier et, à ses yeux, l'idée était bonne. Il y a aussi l'Eglise protestante, propriétaire ailleurs. Tous ces gens pourraient s'asseoir autour d'une table et discuter de la suppression des clôtures, de la mise à la disposition des habitants du quartier d'un espace vert supplémentaire moins coûteux qu'à la place des Augustins et aux Chaumettes – que nous ne regrettons pourtant pas. Ainsi, nous aurions quelques brins d'herbe en plus.

Voilà pourquoi nous voulions renvoyer cette proposition à la commission du logement, sans nous opposer ni à l'installation d'un ascenseur ni à la construction d'appartements supplémentaires, que nous jugeons utiles. Si jamais le renvoi en commission est refusé, nous proposerons un amendement.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Très brièvement, Monsieur le président, pour répondre à mon préopinant, je dirai qu'il faut là raison garder. M. le conseiller municipal radical a dit tout à l'heure que nous étions ici en présence de la possibilité de faire deux logements rapidement, pour une somme de 19 500 francs pour la Ville de Genève. A mon avis, il est inutile de renvoyer cette proposition en commission pour des débats supplémentaires. La Ville de Genève a maintenant cruellement besoin de logements et il s'agit de ne pas perdre de temps. Soyons rapides et efficaces!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Vous transmettez, Monsieur le président, au préopinant libéral que se préoccuper des espaces et des petits espaces interstitiels n'est pas un petit souci, bien au contraire! Cela permet en effet de gagner en habitabilité et, normalement, les logements devraient se prolonger avec des espaces publics de qualité. A mon avis, il s'agit donc d'un souci que nous devrions toutes et tous partager ici.

A propos du nombre de logements ainsi créés, on nous parle en fait de surélévation d'immeubles de deux étages. Il aurait été utile de disposer d'une coupe pour connaître les incidences de cette surélévation sur les immeubles avoisinants. On nous parle aussi d'une demande d'autorisation de construire, mais il serait intéressant de savoir si cette demande est déjà accordée, parce que, en principe, les surélévations d'immeubles de deux étages ne sont pas légales.

Certes, des dérogations peuvent être accordées si on a des projets de qualité et, surtout, si l'on s'aligne sur les gabarits existants, mais là, en l'absence de plan détaillé, il ne nous est pas possible de savoir si, finalement, cette autorisation sera vraiment suivie d'effets. Autant de questions qui restent donc en suspens et qui méritent d'être étudiées en commission du logement. Il serait en effet ridicule de céder des servitudes pour se rendre compte ensuite que nous aurions mieux fait de les garder et de créer des espaces publics de qualité, parce que, au fond, on n'aura pas la possibilité de faire du logement.

M. Olivier Coste (S). Nous en sommes conscients, il faut des logements. Il s'agit ici de quatre logements et, effectivement, d'espaces que nous pouvons garder pour les gens du quartier, dans la mesure où la densification est déjà forte. J'y enseigne et je vois mes élèves jouer dans la rue, parce qu'il y a très peu d'espaces de jeu. Les gens de la paroisse Saint-François font un travail social dans le quartier et ils font jouer les enfants dans une toute petite cour intérieure. Il y aurait donc là une possibilité d'extension à peu de frais, à condition que les gens se mettent d'accord. La Ville est, pour le moment encore, un partenaire privilégié et nous aimerions que la discussion ait lieu avant la cession.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Ici, nous sommes en train de discuter de quelque chose d'important, mais cette surface de 78 m² appartient pour moitié à notre Ville et pour moitié à d'autres propriétaires. Il s'agit d'une surélévation de deux étages et de la création de deux appartements. Nous sommes toujours en train de chercher des histoires pour un, deux ou trois appartements, mais, ici, nous pouvons construire.

Vous avez certainement de bonnes raisons pour mettre des plantes vertes... Je suis prêt à mettre moi-même des géraniums sur le balcon pour avoir un bon espace vert, mais nous ne sommes que copropriétaires pour moitié, donc nous ne sommes pas les seuls à décider. Le temps d'en discuter en commission, nous aurons déjà perdu ces fonds. Nous aurions peut-être pu, avec cet argent, sauver 30 arbres en Amazonie, qui est le poumon du monde. Ce Conseil commence à personnellement me casser les pieds! (*Rires.*)

Une voix. Bravo!

M. Guy Dossan (R). Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure... (*Brouhaha.*)

Le président. Allez-y, Monsieur Dossan!

M. Guy Dossan. Je veux bien, Monsieur le président, mais comme je ne m'entends même pas... Je voulais simplement relever qu'on nous dit maintenant que ces quelques appartements peuvent attendre... Avec le temps du passage en commission, on retardera le tout de six mois, et la proposition nous reviendra à la fin du mois de janvier 2007, voire plus tard encore... Mais, dans ce cas, cela ne pose pas trop de problèmes.

Par contre, il n'y a pas si longtemps, on nous a parlé des trois appartements du Perron. Là, c'était la panacée, on allait construire quelque chose de fantastique et cela devait se faire tout de suite. Quand la Ville construit trois appartements, c'est urgent, c'est génial, mais quand c'est un privé, on lui met un maximum de bâtons dans les roues...

Pourquoi aller en commission? A mon avis, cela ne sert à rien, comme je l'ai dit tout à l'heure en entrée en matière. Vous voulez que la Ville entre en négociations pour faire de ce petit espace un espace vert, mais le Conseil administratif doit tout de même être capable de négocier directement lors de la vente de cette parcelle, sans qu'il soit nécessaire que ce Conseil municipal fasse le débat pour lui en commission.

Faites confiance à votre Conseil administratif! Mais cela n'a pas l'air d'être le cas... Pour notre part, nous n'irons pas en commission.

Le président. Je salue, à la tribune du public, la présence de M^{me} la députée von Arx-Vernon, ancienne conseillère municipale. (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, oui, soyons brefs! Effectivement, il n'y a pas que les appartements de cette proposition qui sont en jeu ce soir, mais tout le reste de l'ordre du jour, avec des objets également très importants. Si le Conseil administratif nous donne satisfaction et qu'il s'engage à aller dans le sens de cette pro-

Proposition: vente d'une copropriété à la rue Prévost-Martin

position avec cette parcelle, qui n'est pas moindre puisque la surface engazonnée en question est plus grande que celle de la place des Augustins, nous n'avons pas besoin d'aller plus loin. Nous serons satisfaits et cela ira de soi.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission du logement est refusé par 37 non contre 30 oui (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (63 oui et 2 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et M. Jean-Louis Sirey aux termes duquel la Ville de Genève vend à M. Jean-Louis Sirey sa part de copropriété pour moitié de la parcelle N° 984 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise rue Prévost-Martin 53, d'une contenance de 78 m² pour le prix de 19 500 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à vendre sa part de copropriété pour moitié de la parcelle N° 984 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise rue Prévost-Martin 53, à M. Jean-Louis Sirey, pour la somme de 19 500 francs.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

- 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2006, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29132-207, qui prévoit la construction de deux bâtiments de logements sur quatre parcelles situées à l'angle de la rue Camille-Martin et de l'avenue d'Aïre, en zone de développement 3 (PR-493 A)¹.**

Rapport de M^{me} Alexandra Rys.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 26 septembre, 3 et 17 octobre 2006, sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M^{me} Julie de Dardel, que nous remercierons de la qualité de leur travail.

La commission a auditionné tour à tour M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, directrice adjointe de l'Aménagement du territoire, et M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service municipal d'urbanisme, M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et, pour terminer, M. Gilbert Moreillon, chef de la section travaux de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP).

Situation

Les parcelles concernées comportent trois bâtiments datant des années 1930; elles offrent une densité de 0,5 et abritent 36 logements. Après le rejet d'un premier plan localisé de quartier (PLQ) en 1995, la CAP a déposé une nouvelle demande de renseignements en 2005, pour la construction de deux bâtiments rez + 3 + rez inférieur, d'une densité de 0,8, avec 32 places de stationnement en sous-sol et 24 places en surface.

La commission s'est arrêtée, à juste titre, sur la question des logements sociaux, restée dans un flou certain lors de la première audition, plusieurs commissaires ne comprenant pas comment ceux-ci pouvaient être mis en doute dans le cadre d'une réalisation de la collectivité publique. En particulier, il est fait état d'un échange de courrier entre M. Ferrazino et la CAP, dont il ressort que la CAP se montrait soucieuse de garantir ses investissements.

¹ Proposition, 1182.

Lors de son audition, le représentant de la CAP a indiqué que celle-ci fait exclusivement du logement social. Bien entendu, celui-ci doit répondre à des impératifs de rendement. Le taux est fixé entre 5,5 et 6% net, correspondant aux taux accordés par l'Office cantonal du logement. Il précise néanmoins qu'il s'agit d'un taux théorique, qui ne correspond en général pas au taux effectif. Si des places de parc ne sont pas louées ou que les charges sont plus importantes que prévu, le rendement est un peu plus bas, de l'ordre de 5,2%.

Le plan financier sera réalisé à la suite du vote du PLQ, plusieurs détails ayant une incidence importante sur le plan financier devant encore être précisés par le PLQ.

Le nombre de places de parc a suscité une certaine discussion. Ces places sont considérées par la CAP comme une opportunité de rendement, en dépit du coût accru d'un parking souterrain.

Un commissaire des Verts s'inquiète de la présence sur le plan d'une légende relative à la présence d'un tunnel CFF. Il lui est répondu que ce PLQ a reçu l'aval de ces derniers.

L'Association des habitants du quartier de la Concorde a émis une observation, visant à obtenir l'élargissement du trottoir à la faveur des travaux. Celle-ci est acceptée, la CAP cédera gratuitement 1 m à la Ville, ce qui portera le trottoir à 3 m.

Enfin, quelques commissaires se sont inquiétés de savoir si les opposants au précédent projet ne pourraient pas se manifester une fois encore. La CAP pense que ce ne sera pas le cas, les oppositions ayant été faites contre la rénovation lourde des bâtiments existants, rénovation qui n'est plus d'actualité. La CAP ne procédera en effet qu'à des rénovations légères.

Discussion et vote

Un commissaire libéral constate que, dans la mesure où la CAP ne fait que du logement social, l'article 2 du projet d'arrêté n'est plus nécessaire. Il en propose la suppression. Cette position n'est pas partagée par plusieurs partis, qui pensent qu'un rappel de la volonté du Conseil municipal en matière de logements sociaux ne peut pas faire de mal.

La modestie de la densification donne lieu à quelques discussions. Elle est correcte pour certains, qui voient un quartier déjà suffisamment construit; elle est insuffisante pour les autres.

Un commissaire socialiste déplore l'absence de plan financier et continue de ne pas comprendre pourquoi il n'en existe pas à ce stade.

Les Verts regrettent vivement qu'on crée plus de places de parc que de logements.

La présidente met aux voix l'amendement proposé par le Parti libéral, à savoir la suppression de l'article 2. Cet amendement est accepté par 6 oui (1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC) contre 4 non (1 T, 2 S, 1 AdG/SI) et 2 abstentions (2 Ve).

Le projet d'arrêté amendé est accepté par 10 oui (1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 1 T, 1 AdG/SI) et 2 abstentions (2 Ve).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29132-207 sur quatre parcelles situées à l'angle de la rue Camille-Martin et de l'avenue d'Aïre, en zone de développement 3.

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, vous l'avez vu, il s'agit d'un projet modeste de construction de logements en zone de développement. Nous sommes favorables à ce projet de plan localisé de quartier (PLQ), que nous saluons bien évidemment. Toutefois, lors des débats en commission, l'article 2 proposé par le Conseil administratif a été supprimé. Je vous le lis: «D'encourager la CAP à participer à l'effort de promotion du logement social.»

Or le Parti socialiste est évidemment attaché au logement social en zones de développement et, même si on nous a assuré que la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) allait dans la bonne direction et proposerait des logements économiques, nous pensons toutefois, en accord avec le Conseil admi-

nistratif, qu'il convient d'appuyer, chaque fois que c'est possible, notre volonté de réaliser du logement social sur les parcelles situées en ville de Genève.

En conséquence, le Parti socialiste dépose un amendement qui revient à rajouter l'article 2 tel que proposé initialement dans le projet du Conseil administratif:

Projet d'amendement

«Art. 2. – D'encourager la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève à participer à l'effort de promotion du logement social.»

Le président. J'attends votre amendement, Madame Valiquer Grecuccio.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le Parti libéral soutient cette proposition PR-493. A un moment où des voix se font entendre de tous côtés pour souligner le besoin de logements, il convient de soutenir un projet lorsqu'il se présente. Ce projet a d'autre part l'avantage d'offrir la perspective d'une concrétisation prochaine, si ce n'est à court, en tout cas à moyen terme, ce qui n'est pas toujours le cas des propositions que nous votons. Raison pour laquelle nous sommes tout à fait attachés à la réalisation de ce PLQ.

Nous souhaiterions quand même faire la remarque suivante. Nous ne pouvons pas ne pas nous étonner que, dans un projet de ce type-là, l'indice d'utilisation du sol n'ait pas été porté à 1,2, ce qui est inférieur à la norme légale – mais c'est en général la pratique admise en Ville de Genève – et qu'on se soit limité à 0,8. Nous l'avons bien compris lors de l'exposé du projet, il s'agissait de maintenir les constructions existantes. Par conséquent, on a dû prendre en compte des contraintes – notamment de distance et de disposition – liées au terrain et au périmètre concernés.

Mais nous devons tout de même nous demander très sérieusement si, pour résoudre la crise du logement, il ne faudra pas cesser de prendre en compte à chaque fois les intérêts de tout le monde sans jamais faire de concessions. Or là, nous semblait-il, nous avions typiquement un périmètre sur lequel, avec un projet différent, il aurait été possible de créer plus de logements et d'arriver à un indice d'utilisation du sol de 1,2, sans pour autant bétonner à outrance. Ce n'est pas le cas et nous le déplorons. Nous sommes très préoccupés par le fait que si nous entendons beaucoup parler de logement dans cette enceinte, nous entendons aussi beaucoup parler d'intérêts particuliers. Nous l'avons constaté à plusieurs reprises et, à mon point de vue, nous devons être tout à fait clairs: nous ne résoudrons pas

le problème du logement en Ville de Genève sans faire des concessions de part et d'autre.

Dans ce cas très précis, un projet permettant la création de plus de logements était possible et nous l'appelions de nos vœux. Le projet est différent, mais nous le soutiendrons, parce que ce sera autant de nouveaux logements. A mon avis, ce Conseil devrait s'interroger très sérieusement sur la direction qu'il prend quand il ménage à chaque fois des intérêts certes légitimes, mais sans chercher à faire des concessions. Il existe un intérêt semble-t-il plus important que la préservation d'intérêts privés, à savoir la création d'un plus grand nombre de logements.

Nous ne voterons pas l'amendement socialiste, car nous étions à l'origine de la suppression du deuxième article du projet d'arrêté en commission. Cet amendement nous paraît vain non seulement parce que les gens de la CAP nous ont expliqué la nature de leur politique, mais également parce que nous connaissons la portée de ces mentions du logement social dans une décision comme celle que nous prenons. Mesdames et Messieurs, il convient de voter le projet tel qu'il nous est présenté et de vous opposer à l'amendement socialiste.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Bien entendu, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera ce PLQ. Ce projet est en effet raisonnable, car il prévoit la préservation d'une grande partie des jardins familiaux et d'une ligne de peupliers. D'autre part, nous avons été parfaitement rassurés par la volonté des responsables de la CAP de construire des logements à loyers modérés.

A propos de l'indice d'occupation du sol, j'espère que les libéraux, sur les bancs d'en face, défendront avec la même véhémence une densité forte lorsqu'il nous sera donné de délibérer, par exemple, sur le PLQ de l'Amandolier. En effet, il est toujours facile de défendre une densité plus forte lorsqu'il s'agit de quartiers populaires déjà fortement densifiés... Je le répète, il s'agit là d'un projet raisonnable accepté par tous, sans recours, et nous le voterons donc.

M. Philippe Herminjard (R). Effectivement, voilà un projet raisonnable grâce auquel la construction de 52 logements sera réalisée à terme. Mais, comme l'a dit le préopinant libéral, le problème de la crise du logement à Genève ne sera pas réglé demain avec des densités de 0,81.

Cette situation complique évidemment le futur du logement des gens, mais elle accélère surtout la nécessité d'aller empiéter sur des zones aujourd'hui agricoles, mais de construction demain. Nous devons en être conscients, moins nous construisons en ville et plus nous construirons en campagne. Donc, à un moment

donné, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, il faudra prendre vos responsabilités, car la demande de logements à Genève existe et existera, en s'amplifiant encore. A force de réduire les possibilités de s'établir à Genève, les pôles économiques aujourd'hui très forts en ville de Genève et dans ses alentours quitteront délibérément le bout du lac pour d'autres cieux, bien plus intéressants sur le plan économique et sur celui du logement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous devons nous poser à chaque fois la question de savoir, pour la suite des constructions en ville de Genève, si la qualité de la vie est absolue à moins de 1,0 de densité ou si, tout simplement et raisonnablement, nous ne pourrions pas avoir cette qualité de vie en ville au-delà de 1,2 de densité. Je dis simplement que nous soutenons cette proposition PR-493 et que nous refusons l'amendement socialiste.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Il est prévu de créer 16 nouveaux logements et c'est très bien. Nous ne pouvons que saluer cette proposition! Par contre, nous regrettons aussi que la densité soit si faible, car il est tout de même important de construire la ville en ville. Je souris quand on nous dit que ce quartier est très dense... Pour moi, un quartier dense, c'est les Pâquis ou la Servette, mais pas cette zone-là. C'est vrai, cette région est en train d'être densifiée grâce à l'arrivée de plusieurs PLQ, mais il ne faut pas non plus rêver, car ces logements ne seront pas construits demain. En tout cas, pour l'instant, nous ne pouvons pas vraiment parler d'une zone très densifiée.

L'amendement socialiste demande de remettre l'article qui vise à encourager le logement social. A vrai dire, il ne nous avait pas paru forcément utile de le préciser, puisque la CAP nous avait donné l'assurance qu'elle construirait des logements sociaux. Aussi, nous nous étions abstenus lors du vote en commission sur la suppression de cet article 2 du projet d'arrêté. Mais il faut toujours le redire, remettre une couche et, surtout, s'assurer du respect de cette volonté. C'est pourquoi nous allons finalement accepter cet article ce soir, car ce n'est qu'en amendant et en inscrivant de tels articles que nous serons vraiment sûrs de peser assez fort.

Par contre, un autre point nous a pas mal déplu – je l'avais déjà dit en commission – ce sont les parkings. Avec cette proposition, on crée 26 places de parking pour 16 logements! Je m'étonne un peu, parce que, si cette zone n'est pas très densifiée en logements, elle est déjà très densifiée en places de parc. Pas loin de là, aux Ouches par exemple, des places de parc n'arrivent même pas à être louées! C'est tout de même assez catastrophique.

Comme le projet prévoit la construction d'un parking souterrain de 26 places alors qu'il n'y a que 16 logements, nous proposons en fait un amendement pour

supprimer du coup dix places de parking en surface. Ainsi, le parking souterrain de 26 places serait quand même réalisé avec les 16 logements, mais dix places en surface seraient enlevées. Cela permettrait de refaire des jardins ou, au moins, des zones de verdure, conformément au vœu des habitants exprimé depuis des années déjà. Notre amendement vise ainsi à proposer un article 3 nouveau ainsi libellé:

Projet d'amendement

«Art. 3. – D'intervenir auprès des autorités compétentes pour demander la suppression de dix places de parking en surface pour y créer des espaces de verdure, ramenant ainsi le nombre de places de parking ajoutées à une par logement créé, soit seize, vu le projet de construction de 26 places souterraines.»

En plus, on entend souvent que les gens regrettent que les parkings souterrains ne soient pas accessibles aux visiteurs. Je tiens à le souligner, il y a actuellement 30 places de parking en extérieur et, même avec la suppression de dix places, il restera encore 20 places en extérieur, ce qui, à mon avis, est déjà beaucoup trop.

Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président, et j'invite tout le monde ici à l'accepter. Mais je pense qu'il sera accepté par la majorité de ce Conseil.

M. Pierre Rumo (T). Ce PLQ est effectivement modeste et la densité de 0,8 paraît faible. A vrai dire, comme l'a rappelé M. Hainaut, nous sommes plutôt habitués à des taux un peu plus élevés et un indice de 1,2 paraît habituellement acceptable par la majorité des intervenants dans le domaine de la construction. Nous aurions pu espérer un taux légèrement plus élevé, mais, comme l'ont aussi rappelé certains préopinants, ce quartier, relativement densifié à l'heure actuelle, connaîtra des développements assez importants ces prochaines années. N'oublions pas que Rod-Soubeyran n'est pas très loin, le Mervelet non plus, et cette grande zone pourrait avoir un taux d'urbanisation assez élevé.

A propos de l'amendement libéral accepté en commission, il nous semble important de préciser que la CAP favorise et réalise le logement social. Nous sommes d'avis que l'article 2 du projet d'arrêté initial doit être réintroduit, car il convient de rappeler certaines choses. J'ai entendu avec plaisir que le groupe des Verts acceptera le retour de cet article 2.

A propos du nouvel article proposé par les Verts, le Parti du travail est plus circonspect. En effet, les locataires de ces immeubles reçoivent parfois des visiteurs et il est tout de même agréable pour eux de trouver une place de parking à proximité. D'autre part, cela offre aussi à la CAP quelques recettes supplémentaires.

Par conséquent, le Parti du travail, dans sa majorité, refusera cet amendement des Verts et il votera évidemment le projet d'arrêté avec la réintroduction de l'article 2.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Par rapport à la densité, il s'agit effectivement ici d'immeubles assez proches les uns des autres. J'ai bien entendu les craintes de M. Herminjard, pour qui on ferait fuir les grosses fortunes. Pour notre part, nous défendons, en matière d'aménagement, une qualité de vie pour tous les citoyens.

Ensuite, je ne me suis pas exprimée sur l'amendement socialiste en vue de réintroduire l'article 2 du projet d'arrêté, qui veut «encourager la CAP à participer à l'effort de promotion du logement social». Nous acceptons bien sûr cet amendement.

M. François Sottas (AdG/SI). Deux collègues de la même représentation se retrouvent à intervenir l'un après l'autre sur le même thème. Toutefois, j'aimerais signaler à certains conseillers municipaux depuis peu de temps à la commission de l'aménagement et de l'environnement – je pense à notre collègue radical – que lorsqu'on parle d'élévation de la densité dans certains quartiers dits un peu moins populaires, ce n'est pas dans les mêmes rangs... Je vous le rappelle au passage, ce n'est pas l'Alternative qui met les bâtons dans les roues dans ce cas-là. C'est bien de pouvoir le dire en public, parce que l'ensemble de la population ne sait peut-être pas ce qui se passe dans le huis clos de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Je pense par exemple au quartier de l'Amandolier, où il y a eu des réticences de la part des libéraux face à l'augmentation éventuelle de la densité. (*Remarque de M. Hatt-Arnold.*) Vous interviendrez à votre tour, Monsieur Hatt-Arnold! Je crois que les personnes des bancs d'en face ne connaissent pas ce quartier et j'étendrai peut-être le «en face» un peu au fond de la salle... Pré-tendre en effet que les Pâquis et la Servette sont les seuls quartiers denses dans cette ville, ce n'est pas vrai! Ce quartier est dense et il se densifiera encore.

Des projets sont envisagés sur le bord du Rhône depuis des années et ils se concrétiseront à un moment ou à un autre. Alors, il ne faut quand même pas dire que ce quartier n'est pas dense et qu'il n'y a pas de population. Le gabarit des maisons construites dans les années 1960-1970 est très haut. Ce quartier s'est beaucoup densifié, il se densifiera encore, et il est très important d'avoir des gabarits un peu plus bas.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je suis stupéfait, Monsieur le président, je suis même écœuré de ce que j'ai entendu de la bouche de mes collègues de A gauche toute!, avec qui je siège à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Monsieur le président, je suis membre de cette commission depuis quatre ans et nous avons toujours dit, à chaque présentation de PLQ, que nous voulions une densité plus élevée, quels que soient les quartiers – Amandolier ou ailleurs. Aujourd'hui, quand mes collègues des rangs d'en face viennent prétendre le contraire, c'est de la mauvaise foi! Oui, je suis désolé de vous le dire, vous êtes de mauvaise foi.

J'en viens à notre amendement proposé en commission pour la suppression de l'article 2 du projet d'arrêté initial. Cet article contenait l'idée de proposer à la CAP de favoriser le logement social. A quoi sert-il de faire venir tous ces gens en commission de l'aménagement et de l'environnement et de leur demander quelles sont leurs prérogatives exactes, puisque, lorsqu'ils nous répondent, on ne les croit pas? Raison pour laquelle on remet les recommandations au goût du jour...

Premièrement, j'aimerais quand même vous le rappeler, la Ville de Genève fait partie de la CAP. Par conséquent, si la Ville de Genève a quelque chose à réclamer à la CAP, qu'elle le fasse en sa qualité d'autorité membre de la CAP! En second lieu, Mesdames et Messieurs, la CAP est quand même la caisse de retraite des fonctionnaires. Alors, d'un côté, on veut lui mettre les bâtons dans les roues et, de l'autre, on lui demande de maintenir les taux de rétribution de ses retraités, afin de garantir leur deuxième pilier.

Si on met les bâtons dans les roues de cette institution sur la manière de gérer son parc de logements et son état locatif, qu'on ne s'étonne pas ensuite si elle n'atteint pas les objectifs de rendement du deuxième pilier des fonctionnaires! Il faut veiller à ce que l'on dit. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé la suppression de cet article 2, dès lors que les représentants de la CAP nous ont rassurés. En effet, dans la mesure du possible et dans pratiquement tous les cas, cette institution fait du logement social, avant tout parce qu'elle a besoin d'atteindre un certain rendement, comme je viens de vous l'expliquer.

C'est un peu la même chose pour les parkings. Aujourd'hui, si la CAP propose aussi des parkings, c'est afin de les louer, et si elle veut les louer, c'est pour augmenter l'état locatif. Nous devons en prendre conscience. Nous avons parlé de tout cela en commission et nous étions à peu près d'accord sur le contenu, mais, en dernière minute, vous venez avec tous ces amendements. Ils ne vont pas du tout dans le sens de ce que nous avons entendu et sur lequel, pour ma part, j'ai été rassuré. Par conséquent, tous les amendements remis à l'ordre du jour ce soir sont refusés par le groupe libéral.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien acceptera l'amendement socialiste, non pas parce qu'il s'agit d'un amendement particulièrement brillant – vous m'excuserez – puisqu'il a été clairement dit en commission que la CAP ne pouvait rien faire d'autre que du logement social. Mais, ce soir, nous souhaitons réaffirmer très clairement l'attachement du groupe démocrate-chrétien à la construction de logements sociaux. Par conséquent, nous pouvons tout à fait accepter l'amendement socialiste, même s'il est superfétatoire.

Il en va tout autrement de l'amendement du groupe des Verts. Cela devient une ritournelle: les Verts, presque à chaque PLQ, nous proposent de supprimer des places de stationnement. Alors, dans le meilleur des cas, ce type d'amendement se trompe tout simplement de cible, parce qu'une telle mesure n'est pas du tout de nature à favoriser le transfert modal ni à encourager l'utilisation des transports publics. Non, cet amendement va tout simplement enquiquiner les habitants et leurs éventuels visiteurs.

Mais, ce soir, chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur le fait que les conséquences de cet amendement seraient beaucoup plus graves. Je vous le rappelle, la CAP a clairement dit en commission qu'il n'y avait pas encore de plan financier pour ces constructions, pour l'excellente raison qu'elle n'a pas encore décidé de les réaliser. Elle attend le vote du PLQ pour savoir si un plan financier tiendrait la route ou pas. Or il a été également dit que la rentabilité de la construction dépendait aussi du nombre de places de parc qui pourraient être créées et, évidemment, de leur rendement. Si vous êtes donc réellement attachés à du logement, et en particulier à du logement social, je vous invite très vivement à refuser l'amendement des Verts.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Nous aimerions attirer l'attention des conseillères et conseillers municipaux sur quelques points. Les caisses de pension ne font pas nécessairement du logement social et c'est la raison pour laquelle nous voulons inscrire cet amendement pour demander à la CAP d'en faire, car ce n'est pas une condition sine qua non de l'activité d'une caisse de pension.

Ensuite, nous souhaiterions dire au Parti libéral – vous transmettez, Monsieur le président – qu'il est faux de laisser entendre que le logement social ne procure aucun rendement. Cela reviendrait à dire que lorsqu'on construit du logement social, on le fait à perte. Nombre de fondations immobilières et de promoteurs privés investissent dans le logement social. Un plan financier équilibré suffit tout à fait pour avoir du logement économique qui rapporte.

Enfin, vous transmettez, Monsieur le président, toujours aux préopinants radicaux et libéraux, que je suis plutôt étonnée lorsqu'ils viennent nous donner des leçons sur la densité. Parce que, en l'occurrence, nous construisons auprès d'immeubles existants et nous ne pouvons donc pas aller à 1,2. Il n'est pas possi-

ble de construire des immeubles très élevés, simplement pour respecter des distances limites. Par contre, dire que nous devons prendre nos responsabilités pour construire à une densité de 1,2, c'est oublier que ces mêmes partis, dans des projets d'envergure, ne font que baisser la densité. Qu'en est-il des Communaux d'Ambilly, où la droite, systématiquement, a proposé des diminutions de densité et de gabarit près des zones situées en zone villas? Qu'en est-il des projets à Pré-Babel, dans la commune de Chêne-Bougeries, où ces mêmes partis ont proposé de diminuer le gabarit des immeubles, alors même que l'on se situe en zone de développement 3?

Alors oui, prenons nos responsabilités, prenons-les collectivement, encourageons nos partis respectifs à appliquer une politique du logement digne de ce nom, à appliquer la densité de 1,2 partout où elle est possible dans les zones de développement! Mais il faut cesser de dire systématiquement que cette politique-là s'applique en Ville de Genève, mais bien sûr dans aucune autre commune qui serait dirigée par vos propres partis! Responsabilités oui, mais qu'elles soient au moins assumées collectivement!

M. Philippe Herminjard (R). Je voudrais simplement réagir aux propos de M^{me} Lanz Aoued et de M. Sottas dans un premier temps – vous transmettez, Monsieur le président. Je crois qu'ils ne m'ont tout simplement pas compris, mais j'ai la modestie de penser que je ne me suis pas fait comprendre. Ne prenez pas vos souhaits pour des réalités! Je n'ai jamais parlé de fuite des fortunes de Genève vers un autre paradis. Je n'ai pas dit cela et il vous suffira simplement de relire le *Mémorial* pour comprendre que rien, dans mon message, ne laissait transparaître une telle chose.

Permettez-moi simplement de vous expliquer une nouvelle fois mon propos. En maintenant des densités faibles – c'est le cas dans ce projet – même si nous ne pouvions pas monter à 1,2, nous aurions pu aller largement au-delà de 0,81 et, de manière générale et dans le principe, augmenter la densité en ville de Genève. Ainsi, à terme, nous aurions freiné le mouvement vers d'autres lieux.

Dans un premier temps, quand on ne peut plus construire en ville suffisamment densément, on va vers la ceinture verte. Or qui dit ceinture verte dit forcément déclassement de zones agricoles sur territoire genevois. Mais quand on connaît la politique menée à Genève pour ne rien toucher à la zone agricole, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas trente-six solutions: les gens qui travaillent aujourd'hui à Genève et qui ne pourront bientôt plus se loger en ville, voire ailleurs dans la République, s'en iront!

Dès lors qu'ils ne pourront même plus accéder à Genève tellement sont sérieux les problèmes de routes, autoroutes, et en raison de l'incapacité actuelle des trans-

ports publics pour amener tous ces pendulaires, le simple pôle économique pourrait alors se déplacer. Vers Lausanne? En France? Je ne suis pas visionnaire à tel point, mais, enfin, je voulais vous transmettre ce message. A un moment donné, à force de vouloir empêcher d'une manière ou d'une autre la construction en ville ou dans la République, il faudra assumer cette politique, Mesdames et Messieurs de l'Alternative.

Je n'ai donc pas parlé de fuite des fortunes, mais simplement de fuite de la population, riche ou pauvre – malheureusement pauvre en l'occurrence. Nous aurions pu, dans le cadre de logements sociaux, augmenter la densité, permettant de la sorte à des gens pas forcément aisés de rester en ville. C.Q.F.D.

Maintenant, par rapport à l'amendement des Verts, j'ai déjà eu l'occasion, à plus d'une reprise, de parler de leur velléité d'intervenir sur le nombre de places à chaque projet de construction de parking. Je le souligne ici, il s'agit pour eux d'un dogme absolu en la matière, alors que – demain, après-demain, c'est-à-dire dans un futur relativement proche – les voitures ne pollueront plus et que les gens continueront à se déplacer dans des voitures toujours aussi grandes. Ces véhicules auront encore besoin de places de parc et, si ce n'est pas en sous-sol, ce sera forcément à l'extérieur, dans le quartier, aux dépens des surfaces vertes, des vélos et des piétons.

Le président. La parole est à M. François Sottas, pour la deuxième fois...

M. François Sottas (AdG/SI). Oui, Monsieur le président, c'est la deuxième fois, mais je n'ai pas utilisé les dix minutes de mon temps de parole lors de ma première intervention. Comme garant du règlement de notre Conseil municipal, vous m'interdirez peut-être de dire ce que je vais exprimer maintenant. Je n'apprécie pas beaucoup d'avoir été traité de personne de mauvaise foi, Monsieur Hatt-Arnold. Je m'adresse à vous, Monsieur le président, excusez-moi...

Si j'avais les notes de séances de commission ici, je serais prêt à les publier. Je peux dire que votre groupe – pas forcément vous personnellement, Monsieur Hatt-Arnold, vous transmettez, Monsieur le président – n'a pas proposé d'augmentation de la densité lors de l'étude d'autres PLQ – peut-être pas dans le quartier de l'Amandolier, mais juste en dessus, à la Chevillarde.

Sur un autre projet, vous avez même trouvé que la densité était trop importante pour un site de belles villas et nous avons eu une votation référendaire au niveau communal pour le quartier du Mervelet. Vous avez soutenu ce projet du bout des lèvres, Messieurs les libéraux, après avoir été en faveur d'une baisse de la densité dans ce quartier lors de la discussion en commission.

Il ne faut quand même pas exagérer en disant que nous sommes de mauvaise foi. Vous pouvez m'attaquer en justice, Monsieur Hatt-Arnold, et là je pourrai publier les notes de séances, parce qu'on me les demandera à ce moment-là.

Le président. Merci, Monsieur Sottas, mais vous savez que les notes de séances des commissions restent confidentielles.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il est quand même intéressant de noter que, dans le débat de ce soir, un préopinant de l'Entente nous propose en fait deux approches opposées, mais qui se complètent très bien, à savoir que, en ville, dans la commune de Genève, il s'agit de densifier avec un indice d'occupation du sol qui soit considérable et, si possible, avec des logements sociaux. Et puis, le même représentant de l'Entente et, en l'occurrence, du Parti radical – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Herminjard – est le membre d'un parti qui, dès qu'on touche aux zones rurales, demande au contraire des indices fort légers, de manière à préserver l'habitat.

Alors, vous comprendrez bien, Monsieur le président, et vous transmettez, je vous en prie, que cette approche est à la fois paradoxale et parfaitement complémentaire. Il s'agit, pour certaines couches de la population, d'habiter dans des secteurs parfaitement agréables et bien aménagés et, ensuite, de reléguer, au risque d'une concentration excessive, des logements sociaux dans la zone proprement urbaine et, si possible, la ville de Genève.

Cela n'empêchera pas, et c'est intéressant quand même de le relever au passage, les gens qui habitent à l'extérieur de venir avec leur voiture en ville et d'occuper les espaces piétons, ruraux, voiries tout au long de la journée, au détriment même de la qualité d'habitat des gens de la ville. Et là, Mesdames et Messieurs, il y a quelque chose qui, à partir d'un développement parfaitement dissymétrique, est dommageable pour l'avenir même de notre République.

Et puis, le même préopinant dit: «Mais, finalement, avec votre politique, si vous ne voulez pas densifier au centre-ville, il va donc falloir occuper la zone campagne...» Alors, d'une part, nous n'avons jamais refusé de densifier la ville de Genève, puisque nous avons – en tout cas nous, groupe socialiste – défendu depuis les années 1980 le concept «construire la ville en ville». Mais cela ne veut pas dire densifier à outrance, mais construire bien et avec une qualité d'habitat acceptable.

Nous y sommes parvenus jusqu'à maintenant, puisque Genève est la seule ville de Suisse qui a vu sa population augmenter en même temps que sa qualité

de vie n'a pas foncièrement baissé, en tout cas pas en regard de ce qui s'est passé dans d'autres cités analogues. C'est un résultat déjà appréciable, mais attention, Mesdames et Messieurs, on ne peut pas tout faire et faire n'importe quoi et, dans le secteur qui nous concerne, une densité de 0,81 est bien suffisante!

Cela dit, le Parti socialiste est parfaitement clair: il est tout à fait d'accord de prendre une partie de la zone agricole – soit environ 20%, c'est dans son programme – pour densifier et créer du logement dans la zone campagne. Toutefois, il faut le faire bien, non pas pour des villas, mais pour des immeubles de quelques étages de façon à ce que, tous et chacun, nous puissions participer d'une qualité de vie qui doit être offerte à toutes et tous, et non pas simplement à une catégorie de la population.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). M^{me} Rys dit que les Verts reviennent tout le temps avec la même ritournelle pour enlever des places de parking. Je la rassure: oui, c'est vrai, et nous reviendrons encore longtemps avec cette même ritournelle, c'est normal... (*Exclamations.*) Il ne faut pas s'en inquiéter. Ce que nous voulons, c'est une place par logement. Donc, avec la création de 16 logements, nous voulons uniquement 16 places de parc.

On ne l'a pas encore compris à droite, bien que nous le répétions à chaque fois: si les gens ont une place de parking près de leur logement, ils y laisseront leur voiture et ils ne se déplaceront plus avec. Nous ne voulons pas que les gens viennent rendre visite à leurs amis avec leur voiture, alors que la desserte de bus est très bonne. Nous voulons que les habitants et leurs visiteurs laissent leur voiture et prennent le bus.

Ensuite, je l'ai déjà dit, les places de parc sont nombreuses à cet endroit. Il y a quand même actuellement 30 places en surface et, même avec notre amendement, il en resterait 20. Les Ouches sont à proximité, où des places de parc ne parviennent pas à être louées, ce qui engendre justement des problèmes financiers pour respecter des plans et faire des logements sociaux. Si l'objectif est de gagner de l'argent avec un parking vide, je pense personnellement qu'il est préférable de ne pas le construire.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Quelques mots pour vous rassurer, pour rassurer le président que vous êtes: le Parti libéral renonce à attaquer en justice M. Sottas, bien évidemment... (*Exclamations.*) Je ne crois pas qu'il ait commis la moindre infraction. Dire des choses approximatives, voire fausses, n'est encore pas un crime dans cette enceinte, et si cela l'était nous aurions tous largement contribué à la surpopulation de Champ-Dollon... (*Rires.*) Je vous rassure sur ce point, il n'y aura pas de suites, ni judiciaires ni de quelque nature que ce soit!

Au-delà de l'anecdote, il est vrai qu'il est quand même un peu troublant de voir un membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement affirmer avec autant de véhémence les attitudes qu'il nous a prêtées, alors que je me vois personnellement à plusieurs reprises, lors de l'étude de différents projets, demander à M. Ferrazino pourquoi on ne peut pas aller au-delà de l'indice 1,2, puisque, légalement, la zone autorise plus. J'entends encore le magistrat me répondre que cette norme permet de limiter les objections des voisins et, grosso modo, de trouver une sorte d'équilibre entre les promoteurs, le projet et les opposants éventuels.

Qu'on ne vienne pas aujourd'hui nous faire un procès! Nous avons à plusieurs reprises démontré que nous étions en faveur de la construction de logements et, dès l'entrée en matière sur ce projet-là, nous avons exprimé notre satisfaction de voir la création de nouveaux logements.

Alors, forcément, on peut parler de la ville en ville... La ville en ville, qu'est-ce que cela veut dire? Chacun développe à ce sujet son propre concept! Personnellement, je pense que la ville en ville, c'est l'utilisation, autant que possible, de l'espace encore disponible pour construire des logements. Le caractère urbain d'un quartier permettra d'accueillir bien évidemment plus de population qu'un quartier rural, puisqu'une certaine concentration de population favorisera des déplacements de l'extérieur à l'intérieur de la ville, pour toute une série de raisons. En tout cas, c'est notre vision de la ville en ville.

La ville en ville, c'est une densité plutôt importante, pas de manière sélective dans l'un ou l'autre quartier situé bien au-delà de ceux que nous fréquentons d'habitude dans notre milieu social, au contraire! (*Exclamations.*) C'est le principe en vertu duquel on essaie d'augmenter la capacité d'une ville à accueillir des habitants, notamment en créant de nouveaux logements. Eh bien, réfléchissons à utiliser ce concept de la meilleure manière!

Avec le maintien de la structure existante, il n'était pas possible de faire autre chose. Nous l'avons bien compris. M^{me} Valiquier Grecuccio l'a rappelé tout à l'heure et je ne crois pas qu'elle nous fasse l'injure de penser que ce n'était pas le cas. Pour notre part, nous aurions pu imaginer, au contraire, comme cela peut se faire dans un certain nombre d'autres situations, un projet carrément nouveau, c'est-à-dire détruire ce qui existe actuellement et reconstruire avec plus de capacité. Ce n'est pas l'optique choisie et nous le regrettons, mais nous vivrons très bien avec le projet qui sera voté ce soir, encore que nous aurions souhaité une densité plus importante.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Valiquier Grecuccio est accepté à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et de quelques membres du groupe de l'Union démocratique du centre).

Proposition: plan localisé de quartier à la rue Camille-Martin

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Klopmann est refusé par 32 non contre 31 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, article par article et dans son ensemble, l'arrêté initial est accepté à la majorité (1 opposition et 1 abstention du groupe des Verts).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29132-207 sur quatre parcelles situées à l'angle de la rue Camille-Martin et de l'avenue d'Aïre, en zone de développement 3.

Art. 2. – D'encourager la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève à participer à l'effort de promotion du logement social.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Nous demandons un troisième débat.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (24 oui).

Le président. Nous sommes 68 personnes présentes dans la salle, le tiers est donc atteint. Le troisième débat aura lieu demain soir.

5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 30 novembre 2005 de MM. René Grand, Sébastien Bertrand, Alain Dupraz, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 18 janvier 2006, intitulée: «Précarité et mendicité à Genève» (M-576 A)¹.

Rapporteur: M. Jacques Mino.

La motion M-576 a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal le 18 janvier 2006. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Didier Bonny, lors des séances des 9 février, 9 mars et 18 mai 2006.

Le rapporteur tient à remercier M^{mes} Jacqueline Meyer et Julie de Dardel pour la qualité de leurs notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- la présence de la mendicité à Genève;
- les inquiétudes et interrogations exprimées par une partie de la population vis-à-vis de cette réalité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un état des lieux des dispositifs sociaux mis en place par la municipalité en coordination avec l'Etat pour répondre à cette situation.

Séance du 9 février 2006

Audition de MM. René Grand et Sébastien Bertrand, motionnaires

M. Grand dit que les indigents sont dans un système inégalitaire qui provoque à la fois richesse et pauvreté. La mondialisation de la richesse n'a d'égale que celle de la pauvreté. Il faut donc traiter la mendicité quant à son origine et non quant à ses effets.

Après la guerre, il n'y avait pas de mendiants, car le travail était abondant, c'était le plein emploi. Ce n'est de loin plus le cas. Il est donc inutile d'accuser aujourd'hui les pauvres d'être responsables de leur sort. Les riches s'organisent, les pauvres ont aussi le droit de le faire sans que l'on dénonce des bandes.

¹ «Mémoire 163^e année»: Développée, 4788.

Il faut faire la distinction entre les sans domicile fixe, les chômeurs en fin de droit et les jeunes.

Le cas des musiciens est réglé par une autre loi, qui les oblige à se déplacer toutes les vingt minutes. Un examen d'audition existait et on pourrait le rétablir.

Reconduire les étrangers à la frontière est la tâche de la police.

La demande de la motion consiste à répondre à la campagne menée par quelques journaux et à faire un état des lieux en auditionnant l'Hospice général, les unités d'action sociale communautaire de proximité (UAC), les clubs sociaux, la police, le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) ou les associations (Centre social protestant, Caritas, le Caré, la Coulou). On souhaite savoir ce que la Ville peut faire pour améliorer la situation.

M. Bertrand ajoute que cette motion devait répondre à celle de la droite qui a été refusée parce qu'elle posait mal le problème. Nous devons replacer cette question dans le contexte mondial et la traiter de manière sociale. La police a déjà répondu que cela la dépasse et elle nous donne ses statistiques: pour la mendicité, en 2004, il y a eu 900 contraventions pour vagabondage et mendicité, dont 384 concernaient des Suisses. Ce problème touche donc l'ensemble de notre population.

Les chiffres donnés par la police datent de 2004. Mais il faut savoir que, à la période des fêtes, il y a chaque année une recrudescence du phénomène.

Les motionnaires souhaitent donc savoir quelle est l'évolution de la situation et proposent de l'analyser avec les agents sociaux, ce que ne sont pas les agents de sécurité municipaux (ASM). Des mesures pourront être imaginées, mais une fois l'état des lieux établi seulement.

Une commissaire déclare que la précarité restera toujours cachée, certains pauvres ne voulant pas être repérés et désignés. Ce dont ont besoin ces gens, c'est d'argent. La Ville a déjà beaucoup fait au niveau social dans les quartiers. Que pourra-t-elle faire de plus après une enquête?

Une autre commissaire s'inquiète des mineurs qui sont dans la rue au lieu d'être à l'école. Qui doit-on alerter dans ce cas?

M. Bertrand répond que, s'agissant d'enfants exploités, il faudra que les services sociaux nous éclairent sur les proportions de ce phénomène inquiétant.

M. Grand ajoute qu'il y a aussi lieu de mieux connaître la situation de jeunes adolescents qui arrêtent leur formation et se retrouvent à l'Hospice général. Il faut mener une enquête auprès des futurs marginalisés.

Par ailleurs, la Délégation à la jeunesse travaille avec les jeunes et leur trouve de petits boulots, aujourd'hui inexistantes sur le marché du travail.

Il explique aussi que l'abri du SAPP des Vollandes est plein en hiver.

Une commissaire relève que la justice se focalise sur les squatters, alors que la police se plaint de ce que la justice relâche les petits délinquants. On peut donc se demander quelles sont les priorités de la justice.

M. Bertrand répond, concernant le volet justice, qu'il serait intéressant que le procureur soit auditionné et qu'il dise ce qu'il en est des possibles trafics d'enfants et autres activités mafieuses.

Une commissaire demande ce que les motionnaires proposent de faire pour de tout petits enfants forcés à mendier seuls dans nos rues.

M. Bertrand répond qu'il faut se poser les questions à notre portée. Le problème soulevé ne relève pas de la municipalité. Il concerne les autorités et les acteurs sociaux du Canton, que nous devrions interroger.

Un commissaire pense que le gouvernement n'a pas attendu cette motion pour connaître la situation au jour le jour et y répondre. Ce qui est nouveau, c'est qu'il y a des groupes de personnes qui sont déposées à différents endroits de la ville, auprès desquelles on vient ensuite prélever l'argent recueilli. Il y a donc des gens exploités par des truands, en plus des pauvres.

Un commissaire rappelle la situation d'extrême pauvreté des réfugiés victimes de non entrée en matière, question étudiée récemment par cette commission.

Un commissaire demande que l'on se préoccupe de savoir si d'autres grandes villes de Suisse rencontrent les mêmes problèmes. En effet, Genève est proche de la frontière et pourrait être particulièrement touchée.

Le président rappelle que la première motion refusée (M-566) proposait d'aller dans le sens d'un traitement policier (ASM) de la mendicité. Il s'exprime au nom de son groupe et précise que le Parti démocrate-chrétien a privilégié la seconde motion, afin de pouvoir aborder ce problème sous l'angle du traitement social.

Séance du 9 mars 2006

Audition de M. Manuel Tornare, maire, accompagné de M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service social

M. Tornare rappelle ce que la Ville fait en direction des plus démunis: abri du SAPP, clubs sociaux, etc. Il insiste sur le fait que le système économique actuel creuse les inégalités et rejette de plus en plus d'habitants dans la précarité. Il pense que l'on a trop tendance à ne regarder que les effets, sans ana-

lyser les causes. C'est trop facile de critiquer des effets en ne regardant que ce qui se passe dans la rue, tout en votant des lois qui démantèlent les services publics.

M^{me} Pürro précise que la commune arrive en bout de chaîne. Toutes les associations qui s'occupent de la grande précarité interviennent avant ses services. Il y a une réelle augmentation du nombre de personnes en grande précarité, avec des statuts tout aussi précaires. La décision fédérale de refuser d'entrer en matière pour un nombre important de requérants n'a fait qu'augmenter le nombre des personnes sans statut.

Dans l'abri du SAPP des Vollandes, il y a une centaine de places, dont plus de 80% sont occupées régulièrement. Elle constate donc une nette augmentation du nombre de personnes à la rue.

Bien que, tant à l'abri des Vollandes que dans les clubs sociaux, il n'y ait pas de fichiers, il est pourtant possible de distinguer divers types de population: personnes qui ne veulent pas recourir aux services officiels, requérants frappés d'une non entrée en matière, personnes sans statut, toxicomanes dépendants de l'alcool ou d'autres substances, personnes psychologiquement atteintes que les hôpitaux ne prennent plus en charge. L'ouverture des frontières a aussi eu pour conséquence une augmentation des personnes venues de l'Est.

Lorsque des femmes se présentent, elles sont orientées vers Emmaüs-Femmes et, si elles sont accompagnées d'enfants, vers l'Armée du Salut (Cœur des Grottes).

Le bus de la Ville continue de sillonner les lieux où l'on peut trouver des personnes dormant dehors par grand froid, pour leur proposer à manger et un lit à l'abri du SAPP.

La collaboration avec la police est bonne, notamment avec le capitaine Christian Pasquier. La police contacte le Service social de la Ville lorsqu'elle découvre quelqu'un dans la rue et, sur demande du Service social, elle est déjà intervenue une dizaine de fois dans les trente minutes. Si nécessaire, le service peut faire appel à des patrouilleurs privés.

Une trentaine de jeunes Maghrébins posent problème. Ce ne sont pas des clandestins. Ils consomment de la drogue qu'ils se payent en revendant du cannabis. Ils peuvent être violents, mais entre eux seulement. Le Bateau Genève a dû les faire évacuer et, dans l'abri du SAPP, on a dû engager un surveillant pour la nuit.

Concernant la mendicité, la Ville n'a pas d'action particulière. Si cela pose problème, c'est plutôt du domaine de la police. M^{me} Pürro précise qu'elle ne pense pas que les Roms que l'on peut voir en ville, principalement au cours des

fêtes de fin d'année, constituent une mafia. Ce sont des familles qui quittent la Roumanie où elles sont gravement discriminées, pour venir mendier quelques mois par an en Europe et récolter ainsi de quoi vivre ensuite le reste de l'année dans leur pays d'origine.

Quant aux musiciens de rue, la Ville est en train de revoir son règlement, mais il s'agit là de personnes qui sont ici en toute légalité.

En collaboration avec d'autres associations et communes, ainsi qu'avec des commerçants, la Ville a mis sur pied l'association Partage qui est un centre de ramassage d'aliments, en vue de permettre la distribution de repas gratuits ou de paniers de nourriture.

Enfin, la Ville collabore avec les services sociaux de la région, notamment avec la Ville d'Annemasse et ses associations, comme les Restos du cœur ou Emmaüs.

M. Tornare estime que l'on ne peut pas dicter le comportement des gens face à la mendicité. Mendier reste un choix pour des personnes qui connaissent le réseau social mais ne souhaitent pas demander de l'aide.

M^{me} Pürro estime que la Ville et le Canton de Genève assurent à tout le monde un minimum vital, à savoir: un toit, de la nourriture et des soins médicaux d'urgence. Le problème est que, pour couvrir les autres besoins, ceux qui sont sans ressource doivent recourir à la mendicité.

Mais, à long terme, ces personnes ne peuvent pas vivre de cette façon. Il manque alors des aides psychologiques et du logement social.

M^{me} Pürro se déclare disponible pour revenir devant la commission, soit pour donner des chiffres précis sur les nuitées à l'abri du SAPP, soit pour accompagner l'association Urgens qui s'occupe de la prostitution, soit encore pour faire le point sur le travail des UAC.

Séance du 18 mai 2005

Audition de M. Christian Pasquier, capitaine au sein de l'état-major de la gendarmerie

M. Pasquier indique qu'il est responsable du Centre opérationnel et planification, qui a la charge des opérations sur la voie publique. Ses liens avec le Service social de la Ville remontent à la mise en place de l'alliance Secours Abris en temps froids, mais que cette partie sociale est aujourd'hui gérée par les postes ville et campagne. Il précise qu'il n'est pas réellement un spécialiste de ces questions sociales.

Le président lui indique que la question principale est le traitement de la mendicité par la police genevoise et les actions qu'elle mène en ce sens, notamment à l'égard des femmes accompagnées d'enfants en bas âge.

M. Pasquier remarque que l'abaissement des frontières a de nombreux avantages, puisque cela permet aux personnes de voyager beaucoup plus facilement dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, il signale que, dans ce contexte, la Suisse devient un eldorado pour les personnes d'Europe de l'Est et d'Afrique qui vivent dans des conditions difficiles. Il est d'avis qu'un taux incompressible est en train d'être atteint.

Il souligne que les policiers de la région connaissent tous les mêmes problèmes, à l'exception des policiers d'Annemasse qui doivent, en plus, faire face aux personnes d'Afrique du Nord. A Genève, le problème se pose surtout avec les gens de l'Est. Il déclare que les Roumains viennent en général sous le statut de touristes. Il s'agit donc d'un cas de figure très différent de celui des réfugiés qui se présentent sans papiers et qu'il est impossible de renvoyer, même s'ils commettent des délits. Il affirme que le statut touristique des Roumains entraîne l'impossibilité de leur interdire l'accès au pays. Alors que les Suisses vont bronzer à la mer ou à la montagne, eux viennent chez nous quelques mois pour mendier un peu d'argent, périodiquement.

Il rappelle néanmoins que la mendicité est interdite à Genève et que les Roumains qui mendient, et ce sont souvent des femmes, sont déclarés en contravention. Il précise que, lorsque ces personnes sont récidivistes ou multirécidivistes, les policiers peuvent directement prélever des sommes d'argent pour payer les arriérés d'amendes. Il évoque ainsi le cas d'une femme qui totalise 23 000 francs d'arriérés d'amendes, mais qui ne pourra jamais payer cette somme en raison de sa pauvreté. Il ajoute que ces familles sont bien organisées et que les femmes interpellées par la police n'ont souvent rien sur elles, car quelqu'un est déjà venu prélever l'argent. Il est donc difficile pour les policiers de retirer ces arriérés directement.

Il reconnaît que le cas des enfants pose des problèmes au niveau humain, mais déclare que la police ne peut pas intervenir tant qu'il n'y a pas de danger flagrant pour l'enfant.

Il relève que les hommes mendient peu, mais qu'ils font de la musique, même si beaucoup ne savent pas jouer. Légalement, ils ne peuvent pas rester plus de vingt minutes sur place. Il mentionne que, pour l'image de Genève, se croire ainsi à São Paulo tous les cent mètres peut créer un sentiment d'insécurité.

Il déclare ensuite que ces gens-là dorment un peu n'importe où: dehors, dans des immeubles, et souvent à Annemasse. Néanmoins, tant qu'ils ne commettent pas de délits, la police ne peut que distribuer des contraventions et se trouve assez démunie.

Il répète que ces personnes ont des papiers et qu'ils ne tombent pas sous le coup de la loi sur les étrangers, ce qui pourrait ouvrir une voie à leur expulsion. Il signale en outre que le coût de renvois en masse serait extrêmement élevé.

En revanche, dans le cas où ces personnes commettent des délits, il est possible de les renvoyer à l'issue de la procédure.

Il insiste sur le fait que la Suisse est devenu un pôle d'attraction pour les étrangers et prévoit que la situation sera devenue extrêmement difficile dans dix ans.

Il mentionne enfin que 109 personnes ont été contrôlées ou soumises à une contravention pour mendicité l'année dernière. Il admet que, sur le fond, ce type d'interventions ne peut pas résoudre le problème.

Un commissaire remercie tout d'abord M. Pasquier pour ce portrait dépassonné de la situation et pour sa grande humanité. Il revient sur le cas des 23 000 francs d'arriérés d'amendes évoqués auparavant et se demande comment une telle situation est possible.

M. Pasquier précise qu'il s'agissait simplement d'une anecdote et qu'il n'en connaît pas les détails. Il voulait montrer, par cet exemple, que la police fait son travail puisqu'elle met des contraventions, mais que, d'un autre côté, ces personnes ne peuvent pas payer.

Ce commissaire demande si les musiciens de rue ne sont pas soumis à une patente.

M. Pasquier répond que, sauf erreur de sa part, il n'y a plus de patente. Il pense néanmoins qu'ils doivent être auditionnés, par les Transports publics genevois notamment.

Ce même commissaire revient sur le caractère plus ou moins mafieux de ces familles. Il remarque que beaucoup de ces Roumains vendent le *Journal des sans-abri* édité à l'étranger. Il voudrait savoir si on sait comment fonctionnent ces gangs et si des personnes sont maltraitées au sein de leur famille ou contraintes à mendier.

M. Pasquier déclare qu'il est difficile de répondre à cette question, car on n'arrive pas à savoir grand-chose de ces gens-là. Il relève que ces personnes ne montrent généralement aucune agressivité, ni envers la population, ni envers la police lors de contrôles. Tout au plus, certaines d'entre elles se montrent parfois insistantes, ce qui peut déranger.

Il affirme que 65 à 70% du travail de la police relève aujourd'hui du travail social. Il déclare que, actuellement, il y a des problèmes avec quelques familles qui viennent d'ailleurs, avec des comportements hors normes (femmes battues,

etc.). La police doit faire le même genre de travail social avec les Roumains en ville, mais elle n'a pas toujours les outils pour cela.

Il rappelle aussi que les choses ont beaucoup évolué depuis une vingtaine d'années: auparavant, la police était très mal vue dans les écoles ou les centres de réfugiés, les interventions dans ces lieux étaient presque impensables. Aujourd'hui, la police arrive à peine à faire face à la demande de ces institutions. Il explique que la police marche de plus en plus main dans la main avec le secteur social. Tous ces problèmes doivent être gérés globalement. Il dit comprendre que les gens se plaignent de la mendicité, mais constate que la police ne peut pas tout résoudre à elle seule.

Un commissaire remercie M. Pasquier pour ses considérations sur ces gens là. Il déclare avoir pris connaissance du rapport de la police pour l'année 2004 et avoir constaté qu'une forte proportion de Suisses se trouve parmi les personnes interpellées.

Il demande comment reconnaître la mendicité du vagabondage.

M. Pasquier répond que le vagabondage correspond à des personnes qui errent en ville et qui n'ont pas de moyen d'existence. Il explique que cette loi donne à la police le droit de contrôler les vagabonds pour éviter que la ville ne soit submergée.

Le fait de devoir se balader avec au moins cinq francs en poche est une histoire sans fondement. Si une personne dit n'avoir aucun moyen d'existence, on peut se douter qu'elle commet des larcins ou qu'elle mendie.

Le commissaire demande si l'on peut en déduire que le vagabondage concerne surtout les étrangers aux yeux de la police.

M. Pasquier confirme que l'aspect vagabondage de la loi sert en effet à prévenir un déferlement de personnes sans moyens depuis l'étranger. Il affirme que la situation des Suisses est différente, car ils ont normalement accès à des repas ou des hébergements gratuits en cas de besoin.

Ce commissaire demande enfin des renseignements sur la manière dont sont effectués ces prélèvements immédiats. M. Pasquier ne sait pas exactement comment cela se passe dans la pratique. Normalement, ces prélèvements ne sont effectués qu'auprès de personnes domiciliées à l'étranger, à titre de garantie.

Un autre commissaire remarque à son tour qu'il est agréable de discuter avec un policier sur la situation sociale de ces personnes. Il constate que, globalement, ce qui intéresse vraiment la police, ce ne sont pas les Suisses mais les étrangers. Il lui semble que la police envisage d'autres solutions pour les Suisses. Or il remarque que le but de la motion est avant tout de voir quels sont les moyens de la Ville face à ce type de détresse sociale, qui concerne donc aussi des Suisses.

Il ajoute que la Ville est partie prenante de la plate-forme contre l'exclusion et demande si la police participe également à cette structure ou à d'autres rencontres de ce type.

M. Pasquier répond que, en dehors des interventions pour les personnes en temps de froid l'hiver, la police intervient, par exemple, avec les contrats de quartiers avec les îlotiers. Il y avait également un grand projet au niveau des quartiers incluant tous les partenaires (au Lignon), mais ce chantier a été abandonné, car il était trop cher et trop long à mettre en place. Il indique qu'une autre personne à la police chapeaute ce genre de questions. Il répète qu'il n'est pas un spécialiste de ces questions sociales, même s'il est la personne de contact lors d'événements du type G8, etc.

Un commissaire demande s'il est obligatoire d'avoir des papiers d'identité pour se voir dresser une contravention.

M. Pasquier répond par la négative. En général, pour les personnes qui sont manifestement présentes régulièrement dans la rue, la police fait une petite enquête et prend leurs empreintes pour les comparer aux fichiers. Les gardes-frontières recensent énormément d'empreintes, par exemple.

Le commissaire demande quelles sont les consignes dans la police à l'égard des mendiants et si un dépistage systématique est prescrit.

M. Pasquier souligne d'abord que le phénomène est assez nouveau. Il déclare qu'il travaille lui-même dans la cellule de renseignements internationale et que les Roumains sont à l'ordre du jour depuis seulement environ six mois. Il répond ensuite qu'on demande aux patrouilles de contrôler systématiquement ces gens. Il remarque que c'est avant tout la tolérance de la population qui diminue progressivement, comme la tolérance diminue pour le phénomène de la pollution par le bruit. Chaque nuit, la police reçoit des téléphones, car les gens ne peuvent plus supporter le bruit.

Un commissaire demande ce que ce «métier» peut rapporter.

M. Pasquier répond qu'il y a beaucoup de concurrence et que les gens donnent de moins en moins, parce qu'ils sont exaspérés. Cette pratique ne rapporte donc pas grand-chose, en réalité. Il se rappelle, en revanche, que de très bons musiciens, il y a quelques années, gagnaient presque 100 francs par jour. Le commissaire ponctue qu'il s'agissait là de prestations de qualité.

Un autre commissaire demande des détails sur les liens professionnels de M. Pasquier avec M^{me} Widmer et M^{me} Pürro.

M. Pasquier répond qu'ils ont des contacts réguliers, en particulier pendant l'hiver, dans le cadre des secours par temps froid. A ce sujet, il estime que trop de social tue le social: trop d'abris entraîne un submergement. Avec l'abri des Eaux-

Vives, la Ville a voulu trop offrir et le Service social en est presque aujourd'hui à réclamer des descentes de police dans le centre. Il relève que le Service social a dû engager un agent de la société Guardian Protection, que les problèmes de sécurité sont nombreux et que les habitants du quartier ont peur dans les immeubles. Il est d'avis que tout cela crée un climat d'insécurité, objectivement ou subjectivement. Il souligne que certaines personnes veulent s'incruster dans les abris.

Un commissaire demande s'il voit des situations où la Ville devrait en faire plus. Il souligne que la volonté de la commission est d'aller vers une meilleure collaboration.

M. Pasquier s'en réjouit. Il signale qu'il y a quelques années, c'est la police qui avait attiré l'attention des services sociaux de la Ville sur la problématique des jeunes en mal de vivre dans les squats, dont beaucoup faisaient la manche. La Ville avait médiatisé l'affaire, mais il n'y avait plus personne la nuit pour faire face à cette situation. Il affirme que les relations avec la Ville sont meilleures aujourd'hui.

Une commissaire demande ce qu'on peut attendre des ASM par rapport au problème de la mendicité.

M. Pasquier répond que ce problème ne fait pas partie de leur cahier des charges. Il considère qu'on est aujourd'hui dans une situation complètement paradoxale: on demande de plus en plus aux policiers d'être doux et respectueux des procédures, alors que le monde est de plus en plus violent. Il relève que, lui-même, a une fibre très sociale, mais qu'il est très difficile de demander à de jeunes policiers d'être plus blancs que blancs dans ce monde. Il déclare enfin que, chaque soir, la police doit faire face à de nombreuses bagarres.

Un autre commissaire rapporte que, lors d'un récent voyage à Zurich, il a été frappé par la forte présence policière et qu'il a été le témoin d'un grand nombre d'interpellations pour «délit de sale gueule». Il demande si les autres villes de Suisse font face aux mêmes problèmes que Genève et si l'on constate des différences dans les attitudes entre ces villes. M. Pasquier indique tout d'abord que chaque canton a son code de procédure pénale. A Genève, la police n'est autorisée à fouiller qu'en cas de grave suspicion ou de danger imminent. Il rappelle que Genève est presque le seul canton qui ne dispose pas d'une police de ville. Zurich dispose d'environ 800 policiers en ville, soit environ le double de Genève.

Une commissaire demande si la police croise beaucoup de mineurs pendant la nuit.

M. Pasquier répond par la négative.

Le président remercie M. Pasquier pour ces réponses avant de prendre congé de ce dernier.

Discussion

Une commissaire remarque que les auditions ont été très intéressantes, mais elle ne voit pas ce que le Conseil administratif va pouvoir dire de plus à ce sujet.

Un commissaire relève qu'il existe un document du Service social qui liste tout ce qui est disponible pour les personnes en difficulté à Genève. Il signale que les conseillers municipaux devraient le recevoir à chaque mise à jour. Il pense, en outre, que rien ne peut être ajouté à cette motion.

Un commissaire est également d'avis que cette motion est intéressante, mais il souligne qu'elle ne changera rien à la situation des personnes en difficulté ou au sentiment d'insécurité de la population. Il déclare par ailleurs que ces Roumains sont très organisés et que leurs activités ressemblent à une industrie. Qu'on opte pour une solution ultra sociale ou ultra répressive ne change rien. Il aimerait que les services sociaux viennent avec de vraies solutions.

Un autre commissaire remarque que le but de cette motion est avant tout d'obtenir une information. Il constate, après avoir entendu M. Pasquier, que les services sociaux en ont fini avec l'angélisme face à des groupes plus ou moins mafieux, en prenant les mesures qui s'imposaient: interdiction de passer plus de trois nuits dans l'abri, pas d'admission en groupe, engagement d'un agent de sécurité, téléphone rouge vers la police. Il affirme que le Service social a ainsi pris son rôle au sérieux. Il ajoute que ce problème dépasse de loin les frontières genevoises et que ces mouvements de population ne peuvent pas être évités. Comme on l'a vu avec Ceuta et Melilla, ériger des grillages ne sert qu'à déplacer le problème, les gens trouvent d'autres passages. Il rappelle enfin les propos de la veille du magistrat M. Tornare: il ne faut plus dire aux gens «on va s'occuper de vous», mais leur dire de se responsabiliser avec l'aide des autorités: police, services sociaux, etc.

Un commissaire souligne que la commission a beaucoup questionné ce fantasme de mafia ou de trafic d'enfants lors des auditions et que tout le monde a confirmé que cela n'existait pas. Il est surpris qu'au final tout ait tourné autour des Roumains, alors que beaucoup de mendiants sont suisses. Il espère que les commissaires sont tous conscients de la situation dramatique des Roms en Roumanie. Il insiste sur le fait que l'organisation en clans de ces personnes ne peut pas être comparée à une mafia: comme toutes les générations d'immigrés, les Roumains peuvent compter sur une organisation familiale. Il remarque que, si les rapports Nord-Sud restent tels qu'ils sont, il n'y a aucune chance pour que ces flux se tarissent. Il mentionne enfin que donner plus de pouvoir aux ASM ne servirait à rien. Il est inutile d'exiger des ASM qu'ils infligent à leur tour des amendes, ce que la police elle-même reconnaît comme inefficace.

Une commissaire souligne que beaucoup d'interrogations subsistent. Elle constate que tout le monde, des services sociaux à la police, fait ce qu'il peut

pour faire face à cette situation. Elle rappelle que M. Pasquier a employé les termes de clans et aussi de familles, ce qui n'est pas sans évoquer des fonctionnements de mafia et des délits de ce type. Elle mentionne que, dans le cas de la prostitution clandestine, qui n'a pas été évoquée dans ces débats, les problèmes sont également compliqués et qu'on est sans cesse ramenés à nos limites. Elle regrette qu'on laisse rentrer ces Roumains sans argent en tant que touristes, alors que c'était impossible il y a quelques années encore.

Un commissaire rappelle que cette motion a été lancée pour bloquer une motion de l'Union démocratique du centre. Il déclare que, avec ou sans mafia, il a pu voir de lui-même que ces personnes sont organisées. Il remarque, par exemple, que personne ne chasse les musiciens du pont des Bergues et que cette situation persiste depuis des années. Il réclame plus de fermeté face à la mendicité, en forçant notamment les personnes à faire des travaux d'intérêt public s'ils n'ont pas de travail.

Un autre commissaire remarque qu'il n'a pas été clairement établi que cette idée de mafia était réellement un fantasme. Il insiste sur le fait que ces clans de Roumains représentent un problème concret auquel la Ville devrait apporter des solutions réelles. Il signale que toute une série de questions se posent: la scolarisation de ces enfants, les soins médicaux, etc.

Un commissaire répond qu'il s'agit d'un problème important et que la question de la scolarisation a déjà été posée. Il rappelle que ces personnes viennent en Suisse par cycles et que les enfants sont plus nombreux pendant la période de Noël. Il reconnaît que la Ville est globalement démunie face à cette question.

Une commissaire répète que la motion demandait un état des lieux à titre d'information et que des réponses ont été apportées. Elle partage tout de même ces interrogations et reconnaît l'ampleur des difficultés. Elle souligne qu'il faut faire le deuil d'une Suisse propre en ordre et entre soi. Elle signale également que la politique migratoire de la Confédération, qui empêche beaucoup de gens de trouver du travail, n'arrange pas la situation. Elle se réjouit du travail accompli par la Ville, qui a su garder un visage humain.

Vote

Le président met aux voix la motion M-576. La motion est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (1 AdG/SI, 2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 1 DC, 1 UDC).

M. Didier Bonny, président de la commission sociale et de la jeunesse (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en ma qualité de président de cette commission au moment où nous avons

traité de cette motion, je voudrais, avant que le débat commence véritablement, simplement rappeler quel était l'esprit de cette motion et comment elle est arrivée à la commission sociale et de la jeunesse. Il y avait, à l'origine, la motion M-566 de l'Union démocratique du centre, qui demandait un traitement que j'appellerais policier de la question de la mendicité et de la précarité dans nos rues de la ville de Genève.

La motion préjudicielle M-576 a été déposée. Elle l'a emporté et elle a été renvoyée en commission, où elle a été étudiée. Cette motion préjudicielle présentait une grande différence par rapport à la motion M-566, puisqu'elle demandait en fait à la commission sociale et de la jeunesse un traitement justement bien nommé social de la question de la précarité et de la mendicité, et d'examiner ce que notre commune faisait dans ce domaine.

Nous avons tenu, au sein de la commission sociale et de la jeunesse, à traiter malgré tout du volet – si j'ose dire – policier de cette question, afin qu'on ne puisse pas nous reprocher, en plénière, d'avoir négligé cet aspect. Ainsi, nous avons donc également procédé à l'audition de la gendarmerie pour savoir comment ce problème était traité de son point de vue. Vous avez très probablement lu l'excellent rapport M-576 A de M. Jacques Mino et vous avez ainsi pu prendre connaissance des réponses apportées sur cette question, aussi bien par le département de M. Tornare que par la gendarmerie cantonale.

Je voulais juste cadrer cette discussion en espérant qu'elle ne durera pas jusqu'à 23 h, puisque, malgré des points de vue divergents au départ, vous aurez remarqué que cette motion a finalement été votée à l'unanimité par la commission sociale et de la jeunesse. Je me réserve, Monsieur le président, de prendre la parole plus tard, soit pour apporter des précisions sur le travail de la commission, soit, bien évidemment, pour présenter le point de vue du groupe démocrate-chrétien.

Le président. Merci, Monsieur Bonny. Je partage votre souci que cette discussion ne dure pas jusqu'à 23 h, car nous avons bien d'autres sujets à traiter à notre ordre du jour. Si mes craintes ne sont pas grandes, elles existent toutefois, car cinq personnes sont déjà inscrites pour un objet voté à l'unanimité en commission...

Premier débat

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). La motion M-576, intitulée «Précarité et mendicité à Genève», demande au Conseil administratif d'informer chacun sur les dispositifs sociaux mis en place, en coordination avec l'Etat, pour répon-

dre aux inquiétudes et interrogations exprimées par une partie de la population à l'égard de la mendicité à Genève. Car, il faut bien en convenir, les incessantes demandes d'argent sur la voie publique deviennent insupportables pour nombre de personnes ainsi sollicitées.

A cet effet, le rapport M-576 A de notre collègue ténorise les nombreuses et très intéressantes auditions auxquelles la commission a procédé. La tâche du Conseil administratif devrait être aisée, puisque l'état des lieux est déjà fort bien transcrit par M. Mino. Il convient donc de boucler la boucle et de renvoyer cet objet au Conseil administratif, qui aurait dû être à même, au vu des déclarations de l'administration, de nous présenter un document avant le vote du budget, si notre Conseil avait traité ce rapport M-576 A daté du 31 mai 2006 avant ce soir, soit plus de cinq mois après son dépôt.

Mon collègue Simon Brandt aura un amendement, mais je lui laisserai la parole pour qu'il le défende.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). M. Bonny l'a dit, l'historique de cette motion était de contrer le double discours politique qui veut, d'une part, que le filet social soit mis en pièces aux niveaux fédéral et cantonal et que, d'autre part, on critique les municipalités qui tentent tant bien que mal de faire face aux conséquences de cette politique antisociale.

L'exemple le plus flagrant nous est donné par l'Union démocratique du centre. Au niveau fédéral, elle œuvre pour que les requérants d'asile ne travaillent pas et n'aient aucun droit, et elle déclare en commission sociale et de la jeunesse de notre Ville qu'il faut organiser des travaux d'intérêt public pour ces gens-là...

L'état des lieux demandé par cette motion M-576 a dès lors permis de constater que notre commune est très bien organisée avec les moyens dont elle dispose. En effet, elle n'a pas cessé de s'adapter à l'augmentation de la grande pauvreté en ouvrant un nouveau club social, Chez Bouby, un abri de protection civile durant l'hiver et en participant à la création d'une banque alimentaire, l'association Partage.

Nous avons aussi pu constater – pour ceux et celles qui ont visité les lieux – que le Service social est pragmatique. Il fixe des limites claires pour éviter les débordements à l'intérieur de l'abri de la protection civile, et il collabore activement avec les associations engagées dans la lutte contre la grande pauvreté et avec la police.

La responsable du Service social de la Ville nous l'a rappelé, le Service social et l'Hospice général n'assurent que le minimum vital. Pour couvrir d'autres besoins, les personnes sans ressources doivent donc recourir à la mendicité ou à

des activités illégales. L'exclusion est donc bien créée par le système économique et politique et il est facile de montrer ces gens du doigt sans travailler sur l'origine de cette exclusion. L'exemple du milliard demandé par la Confédération en faveur des pays de l'Est est un bon exemple de lutte intelligente contre l'immigration. Or qui refuse cette solution? C'est de nouveau l'Union démocratique du centre et ses compères!

Ce soir, nous vous demandons d'accepter cette motion M-576 et de continuer ainsi à soutenir le Service social de notre Ville.

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). Les différentes auditions accordées à notre commission sociale et de la jeunesse par les responsables du Service social, différents partenaires, des représentants de l'état-major de la gendarmerie, auditions complétées par la visite de l'abri de la protection civile des Vollandes pour quelques-uns d'entre nous, nous ont permis d'être assurés que notre commune – située, rappelons-le, tout en bout de chaîne, après l'intervention de toutes les associations de lutte contre la grande précarité – met tout en œuvre afin que l'on ne meure ni de froid ni de faim dans la cité prospère où nous avons l'immense chance de bien vivre.

L'augmentation très importante de la précarité et de son corollaire la mendicité dans notre cité n'est qu'une des conséquences d'un monde de plus en plus inégalitaire et inhumain, qui engendre à la fois des richesses indécentes et d'immenses misères. Comme de tout temps, les pauvres cherchent à survivre et nous, les riches – dont nous faisons tous et toutes partie dans cette enceinte – nous ne supportons pas, ou mal, de croiser la pauvreté aux coins de nos rues, d'être interpellés quand nos caddies débordent de victuailles, d'être dérangés par des mendiants alors que nous avons la chance de boire un verre sur une terrasse.

Avons-nous le cœur si sec pour être devenus à ce point incapables de voir que l'on ne mendie jamais par choix, mais par nécessité? Tant que nous traiterons la précarité et la mendicité au niveau de leurs effets, nous ferons fausse route, car elles doivent être traitées à leurs racines et au niveau mondial. D'ici là, la Ville de Genève continuera d'agir là où elle le fait et le fait bien, en offrant aux plus démunis un peu de pain, de chaleur et d'humanité.

Le groupe socialiste vous invite à accepter cette motion.

Le président. Je rappelle que cet objet a fait l'unanimité en commission...

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Merci de le rappeler, Monsieur le président. Je suis moi-même l'auteur de cette motion et lorsque nous l'avons écrite

avec René Grand, Frédérique Perler-Isaaz, Alain Dupraz et Alexandra Rys, notre objectif était, je le rappelle rapidement, d'éviter les confusions et d'écarter les fausses solutions.

Cela a déjà été dit et je serai donc très rapide, notre motion fait suite à une motion complètement à côté de la plaque proposée par l'Union démocratique du centre. En effet, les confusions étaient nombreuses et, je le constate aujourd'hui, elles ne sont pas le fait de la seule Union démocratique du centre, puisque la préopinante radicale a repris à son compte une partie des éléments qui nous posent problème. Je ne suis donc pas étonné, Monsieur le président, que son collègue, malgré l'unanimité en commission, revienne avec un amendement. Nous n'en connaissons pas encore la teneur, mais nous imaginons qu'il s'agit d'un amendement de type répressif, que nous avions pourtant voulu éviter à cette étape-là.

Nous avons voulu éviter, pour notre part, les confusions faites dans la première motion. Pour ne pas repartir dans les longs débats auxquels elle avait donné lieu, je voudrais ce soir essayer de résumer tout cela à ma manière. Il y a, d'une part, comme l'a dit M^{me} Hämmerli-Lang, l'inconfort que lui procurent d'incessantes demandes d'argent, qui lui deviendraient insupportables. Vous l'avez dit plusieurs fois, Madame, et d'autres personnes avec vous.

En outre, sur le même plan, on nous a parlé de compassion pour des indigents. Pour certains, cette compassion se transforme en une sorte de mauvaise conscience qui pousse à beaucoup parler de pauvres gens pris dans un système mafieux. Pour d'autres – et là je rejoindrai plutôt ce qui a été dit sur les bancs de l'Alternative – cette compassion peut aller plus loin, grâce aux actions concrètes déjà accomplies par les services sociaux, et dont nous avons eu un bon aperçu lors des travaux en commission.

Afin d'écarter les fausses solutions, je voudrais quand même dire que j'ai été surpris par le côté tout à fait intéressant de l'audition de la police. Nous avons pu constater d'abord que ces gens qui mendient sont soumis à des vexations nombreuses dont ils n'ont pas besoin, à cause de cette loi, toujours en vigueur à Genève, qui interdit le vagabondage et la mendicité. Pour moi, cette loi est une honte. Lors de mon audition à la commission en qualité de motionnaire, j'ai repris les chiffres de 2004 pour relever qu'il y a quand même eu 900 contraventions pour vagabondage et mendicité, dont 384 concernaient des Suisses. Il est ainsi démontré que les filets sociaux dont vous voulez encore élargir les mailles – sinon parfois les supprimer purement et simplement – ne suffisent déjà plus à notre époque.

Même si on peut toujours citer des exceptions, je rejoins tout à fait les propos selon lesquels, globalement, la mendicité n'est pas un choix de vie. Quand on revient sans arrêt, sur les bancs d'en face, sur le fait que ces gens feraient partie de

mafias, cela me fait penser à un certain mépris des migrants pauvres et des exclus en général. Je passe tous les jours par le pont de la Machine, qui a été cité par beaucoup de gens. Encore ce matin, j'étais très content d'y rencontrer un joueur d'accordéon, relayé par une sœur ou une cousine quelques minutes après et qui interprétaient un autre air.

Quand ces gens se passent leur instrument, ils se sourient. A mon avis, il ne s'agit pas de relations de contrainte entre eux, mais ils en sont réduits à se produire de la sorte. Ce n'est pas non plus quelque chose qui se passe sous des systèmes mafieux, à moins que vous n'appeliez la famille une mafia, ce qui peut se défendre... (*Exclamations.*) Mais j'aimerais à ce moment-là qu'on le dise, puisque, c'est vrai, le système mafieux fait en général référence à des histoires de famille.

Excusez-moi, je ne pensais pas développer autant, mais je voudrais finir en disant qu'il est, à mon sens et dans la confusion des choses entendues jusqu'à maintenant, honteux de prétendre protéger des gens en proposant simplement de les chasser. Ce n'est pas les protéger que les chasser! Cela me rappelle ce qu'a fait votre grand maître – ou petit maître? – M. Sarkozy récemment à Cachan. Il a prétexté l'insalubrité du bâtiment de l'Ecole normale de Cachan pour mettre à la rue des centaines de personnes, qui se sont retrouvées dans des situations de précarité encore plus grande, puisqu'elles ont été regroupées dans un gymnase des environs aimablement prêté par une municipalité de gauche, dont le sens des responsabilités est un peu plus élevé que le vôtre, il me semble.

C'est pour cela que nous ne lâchons pas d'un cran. Nous garderons cette position et nous espérons que nous pourrions au moins nous rejoindre sur les travaux de la commission. Ils nous ont au moins permis de faire un point de la situation.

M. Eric Fourcade (HP). Mesdames et Messieurs, je vous rappelle le règlement F 3 25.04 sur le vagabondage et la mendicité, aux termes duquel le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, vu l'article 37, chiffre 33, de la loi pénale genevoise du 20 septembre 1941, arrête: «Quiconque erre sans habitation fixe, sans moyens de subsistance et sans exercer habituellement ni métier ni profession, est passible des arrêts et de l'amende ou de l'une de ces peines seulement.» C'est juste un texte de règlement.

Pour en revenir au rapport M-576 A – assez bien rédigé, merci, Monsieur Mino! – il est fait mention, en page 6, d'une personne contrôlée dont les arriérés d'amendes s'élèvent 23 000 francs. C'est vraiment excessif pour une personne qui fait la manche... Je me demande comment elle pourra régler ce problème-là. En page 7, le représentant de la gendarmerie indique – je cite – que «109 personnes ont été contrôlées ou soumises à une contravention pour mendicité l'année

dernière. Il admet que, sur le fond, ce type d'interventions ne peut pas résoudre le problème.»

Il y a aussi des problèmes au pont de la Machine, comme l'a dit mon préopinant M. Bertrand – vous transmettez, Monsieur le président – où des personnes qui savent au moins jouer de la musique font la manche en interprétant des airs de leur pays plus ou moins connus chez nous, ou même des tubes que nous pouvons reconnaître et apprécier.

Mais cette mendicité se pratique aussi à l'entrée de n'importe quel grand commerce, au centre-ville ou ailleurs – on citait tout à l'heure le quartier de la Servette ou celui des Pâquis. En effet, des personnes assises avec un gobelet de fast-food vous regardent tendrement dans l'espoir que vous glisserez une pièce ou deux de monnaie, en entrant ou en sortant de ces établissements.

Nous ne pouvons pas éradiquer ce genre de mendicité. Il est impossible à la gendarmerie et aux agents de sécurité municipaux (ASM) d'être partout, car ils ont d'autres chats à fouetter que la seule mendicité. Pour ma part, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter les conclusions de ce rapport et de renvoyer cette motion à qui de droit, pour essayer de faire quelque chose. Par la suite, le Conseil administratif proposera peut-être une solution pour ce genre de délits.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je prends la parole en qualité de cosignataire de la première motion M-566 et en étant totalement «à côté de la plaque»... (*Exclamations.*) Nous nous sommes ralliés, en commission, à l'objectif de la motion M-576 et nous avons fait une évaluation de la réalité sociale de la précarité et de la mendicité sur le terrain. Je tiens beaucoup à remercier M. Mino de son excellent rapport.

Personnellement, si je n'avais pas été membre de l'Union démocratique du centre, en lisant les questions et les réponses contenues dans ce rapport, je le serais devenu! (*Rires.*) Aujourd'hui, je le suis, et je n'ai donc pas à changer d'optique. Nous sommes à côté de la plaque, précarité, mendicité... Oui, la précarité existe et elle existera de plus en plus dans notre ville, surtout avec une politique aussi incohérente au niveau de l'Etat et au niveau de la commune, où l'on continue à dépenser de plus en plus d'argent malgré les moyens financiers limités. On ne regarde pas l'avenir en soutenant les catégories les plus faibles sur le moyen et sur le long terme.

Quant à la mendicité... Vous le savez très bien, puisque vous l'avez entendu en commission, ces gens ont des repas gratuits, on les loge en hiver, on les soigne gratuitement. Je crois que la Ville fait beaucoup de choses pour eux, y compris

pour ceux qui n'ont pas le droit d'être ici. On fait déjà beaucoup d'efforts, mais ce n'est peut-être pas assez...

On dit qu'ils doivent mendier pour devenir plus riches. Eh bien, allez dans les pays du tiers monde, où des gens meurent vraiment de faim! Très souvent, vous ne les voyez pas mendier. Quand ils viennent vers vous, ils ont acheté des bonbons pour 20 centimes, ils vous les revendent 40 centimes et ils vivent avec cela. Ils cirent vos chaussures. Ici, pas un Genevois ne cire les chaussures... Arrêtez de dire tout et n'importe quoi!

Nous sommes peut-être à côté de la plaque, mais vous ne résolvez rien, parce que les problèmes du monde, ce n'est pas forcément la seule Ville de Genève qui les crée. Ces problèmes, le monde entier les a créés et ce n'est pas la Ville de Genève toute seule qui va les résoudre. (*Exclamations.*) Nous aurions bien aimé que notre motion soit également acceptée, de manière à ce que la mendicité soit interdite dans notre ville. (*Applaudissements.*)

M. Guy Jousson (T). Chers collègues, pour nous, parler de la mendicité, c'est accepter un court instant de plonger dans le monde de la précarité. Nous avons renvoyé cette motion M-576 en commission, car nous estimions qu'il y avait un risque à laisser croire que la pauvreté locale était réglée et résolue, en permettant, par la mendicité, une expression visible d'une pauvreté parfois importée par des réseaux malhonnêtes. Réseaux organisés à leur seul profit, sur le dos de personnes vulnérables, condamnées souvent à jouer du violon sans cordes ou de l'accordéon sans touches.

On peut parler de réseaux, car, le 26 octobre dernier, une délégation des Hôpitaux universitaires de Genève se rendait à la deuxième Journée mondiale de la transplantation, à Buenos Aires. Elle a rencontré exactement les mêmes réseaux avec la même origine. Que l'on nous comprenne bien, il ne s'agit en aucun cas d'opposer une pauvreté à une autre! La valeur humaine est telle qu'une personne en difficulté, ici ou ailleurs, est effectivement en grande précarité. Mais on ne peut pas non plus créer une symétrie artificielle dans la compréhension des processus de pauvreté, sans quoi nous créons ici une nouvelle catégorie de personnes exclues – et je veux parler des oubliés.

La précarité dans notre ville, dans notre canton, dans notre pays n'est pas due à des caprices météorologiques. Ce n'est pas parce qu'il n'a pas plu depuis dix ans en Valais que nous comptons des familles dans la pauvreté réelle. Ce n'est pas non plus parce que nos dirigeants sont partis avec la caisse et l'argent destiné au développement. La précarité d'ici est structurelle, dans un pays qui se trouve dans les premiers rangs des pays riches, si ce n'est à la tête de ceux-ci, et c'est cela qui la rend inacceptable. Je vous le rappelle, notre pays compte 7 millions d'habitants, c'est-à-dire un tout petit peu plus que la moitié de la ville de Paris.

Dans cet esprit, si une volonté politique réelle existait pour supprimer cette précarité, nous pourrions en programmer la fin très rapidement. Il est déplorable de constater que les lieux qui accueillent les exclus fêtent leurs trente ans d'existence. Et on se réjouit... Quant à nous, les politiciens, nous sommes tout contents... Mais, en fait, c'est un scandale absolument inacceptable.

On ne nous fera jamais croire que, pour avoir des riches, il est absolument indispensable qu'il y ait des très pauvres. Non, ce n'est pas une obligation, et encore moins une fatalité. Ainsi, il n'y a pas de réelle volonté politique, mais, pire, des décisions politiques catastrophiques pour cette population. Dans notre canton et notre ville, notre Grand Conseil vient de diminuer le minimum vital déjà insuffisant préalablement. Au Parti du travail – A gauche toute!, cette décision, avec ses conséquences, n'a pas fini de mobiliser une grande partie de notre énergie.

Alors, qui sont ces oubliés dont je parlais il y a un instant? Nous y rencontrons beaucoup de familles monoparentales, obligées de travailler à temps partiel, avec un salaire de fait insuffisant. Nous y rencontrons également des personnes âgées qui sont juste au-dessus de certains barèmes, ne pouvant dès lors bénéficier d'aides pourtant existantes. Nous y rencontrons beaucoup d'hommes écrasés par des pensions alimentaires disproportionnées en rapport à leur salaire d'ouvrier et qui plongent en silence dans une exclusion sociale progressive autant qu'inéluctable. Nous parlons bien sûr là non pas des pensions alimentaires pour les enfants qui, elles, sont toujours justifiées.

Parmi ces oubliés, il y a aussi les nombreuses victimes des incohérences relationnelles entre des institutions – assurance invalidité (AI), Office cantonal des personnes âgées (OCPA), Hospice général – où nous, politiciens, nous pensons que tout va bien dans le meilleur des mondes, puisqu'elles incarnent ce que nous croyons être un filet de sécurité contre l'exclusion. Mais, lorsque ces mêmes institutions dysfonctionnent dans leur collaboration, la descente aux enfers est garantie pour leurs bénéficiaires. Nous avons eu dernièrement un bon exemple dans la presse avec l'exclusion d'un logement d'un couple victime d'un retard dans la réception des primes de l'OCPA.

Bien entendu, nous trouvons parmi ces oubliés tous les malades et, avec la diminution des prestations des assurances maladie, nous assistons très souvent à un processus de précarité. Or nous savons que la maladie n'arrive pas qu'aux autres. Donc, avec des prestations en diminution de la part des assurances maladie, des remboursements tardifs pour des médicaments déjà payés par le patient – certains sont très chers, tout comme les soins ambulatoires depuis quelque temps – nous voyons bien comment les pauvres d'ici vont devenir encore plus pauvres et comment certains qui se croient encore à l'abri aujourd'hui vont plonger dans une réalité qu'ils croyaient réservée à leurs voisins. C'est pour cette raison que le

Parti du travail soutiendra de toutes ses forces, dans les semaines et les mois qui viennent, la campagne en faveur d'une assurance maladie unique.

Alors, vous voyez, Monsieur le président, ici vous pouvez vous lever à 6 h du matin et gagner 3500 francs par mois, tout en vous retrouvant dans la précarité. Je vous laisse imaginer le sort de ceux qui arrivent au revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), sachant que ce genre de problématique peut se rencontrer dans toutes les familles aujourd'hui ou peut-être demain.

Vous l'aurez compris, si un train peut en cacher un autre, la mendicité peut cacher des précarités locales, complexes autant que subtiles. Que ce soit avec la *Tribune de Genève* du 3 novembre dernier, qui décrit le quotidien des infirmiers auprès des exclus, ou avec l'éditorial d'un tout-ménage bien connu des Genevois intitulé «Le caniveau», nous pouvons concrètement mesurer la douleur de ces situations et, surtout, comment beaucoup de gens, même ceux qui ont aujourd'hui un travail, peuvent y être exposés.

Ainsi, entre autres dans cet éditorial du *GHI*...

Le président. Monsieur Jousson, je vous prie de conclure.

M. Guy Jousson. J'arrive à la conclusion. Après la description de deux situations de personnes tombées dernièrement dans l'exclusion, le rédacteur en chef concluait en ces termes: «En d'autres mots, notre société a plus changé en quinze ans que pendant la période allant de l'après-guerre à la fin des années 1980. La stabilité n'existe plus, tout peut être remis en question du jour au lendemain.» Pour notre part, Monsieur le président, nous n'acceptons pas cette affirmation selon laquelle ceux qui ne peuvent pas s'adapter finiront dans le caniveau.

Sans pour autant oublier ses engagements dans la solidarité internationale, le Parti du travail – entendez le parti de tous les travailleurs – a décidé d'endiguer et de combattre ces processus de précarité, ici et maintenant.

M. Roland Crot (UDC). Quand j'écoute le discours de M. Jousson, cela me fait sourire. Nous avons toujours été contre la précarité et nous demandons de lutter contre la mendicité par bandes organisées, qui viennent chaque jour à 1 h... Je les ai vues. Que font ces gens? Ils arrivent en Mercedes, ils prennent l'argent et les pauvres diables, les pauvres enfants sur le trottoir doivent faire la manche pour ces gens-là... Si vous acceptez cela, je comprends mal. Sans parler des handicapés – des faux handicapés – que nous croisons chaque jour... Ils marchent les pieds à l'intérieur et subitement, dès qu'ils ont passé le tournant, ils

marchent à nouveau redressés ou légèrement claudicants. Si vous trouvez qu'il faut les aider, pour ma part, je ne suis pas d'accord.

M. Simon Brandt (R). Tout d'abord, Monsieur Bertrand – vous lui transmettez, Monsieur le président – je suis navré de vous dire que ma réponse ne vous plaira effectivement pas. Si, néanmoins, vous voulez bien m'écouter quelques instants, vous m'accorderez au moins, je l'espère, que nous n'avons pas totalement tort sur le futur amendement que nous allons vous présenter.

J'ai entendu beaucoup de choses, j'ai lu le rapport M-576 A, et je ne vois rien d'autre qu'un état des faits, un état des lieux: il y a des mendiants à Genève et on ne peut malheureusement rien y faire... Nous sommes parfaitement d'accord, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, pour la plupart d'entre eux, ces gens ne mendient pas par plaisir. Un mendiant est avant tout un reflet de la misère humaine.

Néanmoins, Mesdames et Messieurs, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que, s'il existe des gens qui se livrent à la mendicité de manière honnête, car ils n'ont vraiment pas d'autres moyens de subsistance, il existe aussi certains cas d'abus manifestes. Trouvez-vous normal que des gens mendient avec un chiot, un chaton ou un bébé dans les bras, essayant d'attirer davantage la pitié des passants?

Vous l'avez certainement lu le mois dernier dans un journal gratuit, certains d'entre eux masquent même des fausses blessures en posant des faux plâtres sur leurs jambes pour attirer l'attention des passants. Je voudrais également vous rappeler un point d'histoire qui remonte à la Rome antique, et plus précisément à la révolte de Spartacus. Comme vous le savez, Spartacus, un gladiateur, s'était élevé contre les injustices de la société romaine, ralliant autour de lui les gladiateurs, les esclaves et les laissés pour compte de la société.

En lisant son histoire, quelque chose m'avait révolté et j'ai vite fait un parallèle avec notre époque: avec le cas de parents mendiant avec leur enfant de 7 ou 8 ans, et qui, parce qu'ils ne gagnaient pas assez d'argent avec cet enfant, lui avaient mutilé une jambe pour apitoyer encore plus les passants. Trouvez-vous cela normal? Je suis certain que non.

Je vous demande de revenir à la situation dont nous parlons aujourd'hui, à ceux que je viens de vous décrire, ces gens munis de fausses béquilles pour faire croire qu'ils sont blessés, alors que ce n'est pas le cas. Ces gens mendient avec un bébé dans les bras, ou avec des animaux qui aimeraient sans doute faire autre chose que rester tout l'après-midi couchés dans la rue, simplement pour attirer la pitié des passants.

A ce sujet, je vous recommande la lecture du bulletin de la Société genevoise pour la protection des animaux du mois de juillet 2006, où une rédactrice écrit le récit d'un chien qui raconte sa journée aux côtés de son maître qui mendie. Le chien dit: «Mon maître a une totale méconnaissance de mes besoins et ne se rend pas compte qu'il me rend malheureux.»

Nous proposons donc l'amendement suivant: que les ASM puissent appliquer la disposition de droit cantonal, la F 3 25.04, qui permet d'infliger une amende aux personnes qui errent sans moyens de subsistance ou pratiquent la mendicité. L'idée serait donc de donner aux ASM la compétence de punir d'une amende les mendiants. Mesdames et Messieurs, je vous rassure tout de suite, l'objectif n'est pas de faire une chasse aux mendiants, mais de punir les abus!

Ainsi, l'ASM pourrait commencer par demander au mendiant de circuler, avant de lui infliger une amende s'il n'obtempère pas. Je le redis encore pour que nous soyons bien clairs: nous ne proposons pas d'interdire la mendicité ni de chasser les mendiants, nous voulons simplement, dans les cas particuliers d'abus, que l'ASM puisse donner un avertissement et, si ce n'est pas assez convaincant, qu'il puisse coller ensuite une amende. Je dépose donc cet amendement cosigné par MM. Barbey et Crot et visant à ajouter la deuxième invite suivante:

Projet d'amendement

«– d'intervenir via ses représentants à la commission consultative de sécurité municipale et de demander au Conseil d'Etat que les agents de sécurité municipaux (ASM) aient la compétence matérielle d'appliquer la disposition du droit cantonal sur le vagabondage et la mendicité (F 3 25.04).»

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous le dis d'emblée, le groupe libéral approuvera les conclusions du rapport M-576 A de la commission sociale et de la jeunesse. Néanmoins, nous avons quelques interrogations et une affirmation. A la lecture de ce rapport et après avoir participé aux travaux de la commission, j'ai envie de dire en lisant l'invite de cette motion qui demande au Conseil administratif un état des lieux: un rapport de plus! J'espère qu'il sera sur papier glacé, que cela fasse chic... (*Rires.*) Ainsi, nous serons heureux d'avoir des bonnes nouvelles de l'action des services sociaux de la Ville de Genève contre la précarité et la mendicité, et nous serons tous rassurés quant à l'efficacité du dispositif mis en place!

Il n'a échappé à aucune ni à aucun d'entre vous que des gens font la manche en ville. Cela pose certaines questions. Comment imaginer que des personnes

viennent mendier dans une des villes les plus riches du monde? Pourquoi? Que se passe-t-il dans cette ville et ce canton tout de même dotés de services sociaux? Le représentant du Parti du travail a fait tout à l'heure quelques remarques par rapport à l'Hospice général, aux *working poors*, à la précarité, et à ceci et à cela... J'entends bien. Nous votons année après année un budget et nous avons la surprise, aux comptes rendus, de voir que les montants alloués pour l'aide d'urgence ne sont pas épuisés, puisque nous avons toujours un solde non dépensé.

Mesdames et Messieurs, si nous avons effectivement un vrai problème de mendicité et de précarité extrême, je vous demande alors, Monsieur le magistrat, de dépenser ce que nous vous allouons! Faites quelque chose avec cet argent! Et si ce n'est pas le cas, nous nous posons la question de savoir si nous n'avons pas affaire à des gangs, à des gens organisés, qui font peut-être du trafic d'êtres humains. Je ne dis pas qu'ils sont riches ni qu'ils profitent. Ils sont exploités et ils ont droit à toute notre compassion et à tout notre intérêt, et ceux qui les exploitent à tout notre mépris et à toute notre sévérité.

Alors, de deux choses l'une, soit c'est vraiment de la précarité et de la mendicité et les services sociaux dépensent vraiment ce que nous leur votons année après année, soit c'est une entourloupe et, à ce moment-là, nous sommes un tout petit peu plus sévères.

Quand nous lisons qu'une famille – j'ignore d'où elle vient, certainement d'Europe de l'Est, mais qu'importe, ce sont des êtres humains comme vous et moi! – a passé l'été dans les sous-sols – 1,10 m de haut, je crois – d'une école située près de la rue Voltaire, je le redis, nous avons affaire à des gangs qui exploitent des enfants et de la misère humaine. C'est inimaginable! La sensiblerie, évidemment, c'est tentant... Quand vous habitez la Roumanie et que vous pouvez maintenant obtenir un permis de séjour pour venir faire du tourisme à Genève, c'est tentant: vous avez la richesse! Là, les gens vont volontiers donner quelque chose, mais c'est inacceptable.

Nous devons effectivement nous poser des questions. Mais, franchement, je ne vois pas quel enfant sera sauvé ni qui sera mieux nourri grâce à un rapport de plus sur l'état des lieux de la situation... Je vous demande d'y réfléchir et, finalement, il serait préférable d'agir plutôt que de rédiger des beaux rapports sur papier glacé...

Une voix. Bravo!

M. Didier Bonny (DC). Je prends cette fois la parole au nom du Parti démocrate-chrétien et je voudrais commencer mon intervention par rapport à ce que

vient de dire M. Oberholzer. A mon avis, on ne peut pas tout mélanger et il ne faut pas confondre deux types de mendicité.

D'une part, des personnes vraiment pauvres mendient de l'argent dans la rue, parce qu'il n'est pas forcément évident de toujours avoir recours aux structures sociales de la Ville de Genève. A un moment donné, on a peut-être aussi envie d'autre chose. D'autre part, il y a justement ces mendiants venus de l'étranger, qui, eux, ne veulent pas fréquenter le réseau social de la Ville de Genève. Par conséquent, les sommes non dépensées du budget de M. Tornare ne serviront pas à grand-chose à ces personnes-là, puisqu'elles n'iront de toute façon pas voir les assistants sociaux susceptibles de leur dire que de l'argent est à leur disposition.

Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais rappeler à M. Bertrand que, sur certains sujets, la limite gauche-droite – si on peut dire – peut s'élargir au centre... Mais, c'est vrai, il a un peu de peine à cet égard, à cause du point de vue idéologique de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui m'agace parfois. Ainsi, tout à l'heure, il a failli oublier de citer M^{me} Alexandra Rys, qui est pourtant cosignataire de la motion M-576. A part cela, il a parlé des bancs d'en face... A vrai dire, le groupe démocrate-chrétien ne siège pas tout à fait en face de lui, mais sur le côté... Je ne sais donc jamais si nous sommes compris ou pas dans ces bancs d'en face... Je voulais relever ce détail, qui n'est pas très important, mais tout de même...

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). C'est une habitude!

M. Didier Bonny. Oui, je sais que c'est une habitude, Monsieur Bertrand, c'est bien pour cela que je voulais le relever!

Quand nous avons procédé, en commission, à l'audition de M. Tornare et du Service social, j'ai retenu une phrase de sa cheffe, M^{me} Véronique Pürro. Un commissaire ou une commissaire lui a posé la question de savoir ce qu'elle faisait personnellement quand elle était face à des mendiants. Elle a répondu qu'elle ne donnait jamais d'argent, puisque la Ville de Genève était dotée de suffisamment d'institutions pour que personne ne meure de faim ou ne dorme dehors, particulièrement en hiver.

Comme M^{me} Pürro connaît bien le sujet, elle discute parfois avec ces personnes pour leur indiquer où chercher de l'aide. Il m'arrive aussi, quand des mendiants parlent le français – ce n'est pas toujours le cas – de leur demander s'ils savent où aller. Ils n'ont pas forcément envie de s'y rendre, comme je l'ai déjà dit, mais cette manière d'intervenir auprès d'eux nous semble préférable à la répression.

La gendarmerie nous l'a dit, ces moyens répressifs ont consisté en 103 amendes, que ces gens ne peuvent de toute façon pas payer, puisqu'ils n'ont pas d'argent sur eux. Alors, franchement, l'amendement du Parti radical demandant aux ASM d'infliger des amendes ne sert strictement à rien. C'est vraiment un amendement pour se donner bonne conscience en mettant un petit peu plus de police là où ce n'est pas nécessaire!

Je trouverais bien d'imaginer une sorte de petite carte de visite – et non tout un dépliant – avec quelques adresses et numéros de téléphone. Nous, les conseillers municipaux, nous pourrions l'avoir avec nous, de même que les travailleurs sociaux engagés dans ce secteur. Ainsi, quand nous verrons ces gens à la sortie de la Coop, de la Migros ou dans les Rues-Basses, notre réponse consistera non à leur donner de l'argent – la Ville de Genève fait déjà beaucoup dans le social – mais à leur remettre cette carte en les invitant à se rendre aux adresses indiquées s'ils sont en détresse, ont faim ou ne savent pas où dormir. Cette réponse serait éminemment plus intelligente que de les punir d'une contravention qui ne sert à rien.

Je ne sais pas s'il faudra déposer une motion à ce sujet ou y réfléchir...

Une voix. Un amendement!

M. Didier Bonny. Bon, un amendement, je ne sais pas... Mais je pense que ce serait un excellent moyen de répondre à ce problème... Pourquoi les passants donnent-ils de l'argent aux mendiants? Parce qu'ils ont mauvaise conscience. Mais il n'y a pas de raison d'avoir mauvaise conscience: avec nos impôts, nous finançons des structures sociales. Certes, nous nous disons: «Allez, c'est bon! Je viens d'acheter un superbe cadeau de Noël et cette pauvre personne à la rue n'a rien. Je lui donne donc de l'argent...» Il n'y a pas non plus de raison de lui donner de l'argent.

Or, si nous disposions de cette carte de visite, nous pourrions la donner à ces gens. Ils arriveraient très bien à se débrouiller pour se rendre dans ces endroits et y trouver de l'aide, en dépit d'éventuels problèmes de langue. Ce serait là notre manière à nous, très concrète, de répondre à leurs questions.

Je l'ai dit dans ma première intervention, nous voulons, avec cette motion M-576, un véritable traitement social de ce problème de la mendicité, et non pas un traitement policier. Cette solution permettrait probablement d'apporter une aide et de faire en sorte que les choses s'améliorent. Ce serait aussi un pas dans la direction de nos concitoyens et concitoyennes qui, c'est vrai, peuvent être dérangés, surtout au moment des fêtes de fin d'année, par ces gens qui vendent un

journal dont nous ignorons la provenance. Nous savons d'où vient le vendeur de *La Feuille de trèfle* et, quand nous lui donnons 2 francs, ce n'est pas la même chose.

Vous l'aurez bien évidemment compris, nous voterons cette motion et nous refuserons l'amendement du Parti radical, qui n'amène rien de neuf sur le sujet.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'aimerais d'abord remercier Anne Moratti Jung, qui m'a – au figuré, Monsieur Rudaz – ciré les chaussures et ciré les chaussures du Service social de la Ville de Genève. Ces félicitations, ces remerciements, nous pouvons aussi les adresser à toutes les associations et fondations – je vois M^{me} von Arx-Vernon, qui s'occupe du Cœur des Grottes, à la tribune du public – avec lesquelles nous travaillons en partenariat. Sans cette subsidiarité que nous offrent ces associations et fondations, le Service social de la Ville de Genève ne pourrait bien évidemment pas fonctionner. C'est vraiment l'interaction entre les associations privées et le secteur public que nous sommes.

La remercier, mais aussi la remercier de ce qu'elle a dit à propos des effets. C'est vrai que trop souvent, dans nos enceintes parlementaires, qu'elles soient cantonales, municipales ou fédérales, on parle beaucoup des effets gênants. Pour certains, Didier Bonny l'a dit très habilement il y a un instant, voir des mendiants dans les rues pendant la période des fêtes de fin d'année donne une image gênante de Genève – moi, cela ne me gêne pas. Je vous l'ai souvent dit ici depuis huit ans, et Guy-Olivier Segond – Monsieur Brandt, éminent magistrat radical – le disait quand il était à la Ville et, plus tard, au Canton, nous n'analysons malheureusement pas suffisamment – M^{me} Moratti Jung l'a rappelé – les causes de ces effets néfastes.

Vous parlez des mafias. Bien évidemment, les mafias des pauvres gênent! Elles existent, il ne faut pas le nier, mais ce n'est pas une généralité. Elles sont dans la rue. J'aimerais que vous dénonciez, Mesdames et Messieurs, certains d'entre vous, avec autant d'énergie les mafias qui sont dans des salons et des bureaux, mais qui gênent moins, parce qu'on les voit moins. Des mafias de riches, en ce moment – trafic de drogue notamment – font à mon avis beaucoup plus de dégâts et ont des ramifications dans les rues, comme vous le savez. (*Protestations.*) Si mes propos vous choquent, eh bien, tant mieux!

J'aimerais aussi qu'on cesse de prendre la vieille tactique utilisée dans les années 1930 pour favoriser l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie. On prend un cas et on fait une généralité. A-t-on interdit l'Union démocratique du centre parce que le président fédéral de ce parti a des ennuis avec la justice? A-t-on fait des généralités parce que certains politiciens de gauche et de droite ont été pris au volant avec un taux élevé d'alcoolémie? J'aimerais bien que vous balayiez autant devant vos portes que vous essayez de balayer devant la porte des pauvres.

Je trouve assez scandaleux de faire ces généralités, parce que ce sont des raccourcis qui ne sont pas dignes d'approches intellectualisantes. C'est une vieille tactique connue et elle ne mène à rien. Je pense bien évidemment qu'il y a des brebis galeuses aussi chez les pauvres, mais nous avons un devoir, et c'est l'honneur de la Ville de Genève, comme l'a dit M^{me} Moratti Jung, de mettre des sommes considérables – et je vous remercie de les voter, la plupart d'entre vous – pour défendre le social. C'est l'honneur d'une ville et d'une ville démocratique d'accomplir ces tâches-là – un certain nombre d'entre vous l'ont dit, je les en remercie – que la Confédération malheureusement accomplit de moins en moins, comme le Canton d'ailleurs, d'où votre méfiance par rapport au projet de nouvelle répartition des subventions entre la Ville et l'Etat.

Didier Bonny l'a dit: vous êtes d'accord, nous avons lutté, Guy-Olivier Second, Pierre-François Unger, François Longchamp et moi-même pour éviter le doublon Ville-Etat, mais le Canton, avec sa politique actuelle dans le domaine social, fait peur. Je peux le comprendre intellectuellement, un peu moins politiquement, mais enfin c'est votre libre arbitre, vous avez le droit de juger ainsi.

Je ne veux pas être trop long, mais si les mafias de pauvres existent dans la rue, c'est quand même la police qui doit être chargée de faire appliquer la loi. L'ancien chef de la police me le rappelait dernièrement, il y a, à Genève, un policier pour 7000 habitants. Dans ces conditions, les gendarmes peuvent-ils tout faire? Ce n'est pas possible! Alors, un jour ou l'autre, nous devons réfléchir aussi aux impôts, à la fiscalité – M. Mugny l'a dit lors de la séance du Conseil municipal de cet après-midi. Vouloir toujours baisser les impôts puis demander toujours plus aux pouvoirs publics, voilà un paradoxe avec un grand «P», et je reste poli...

Le rapport sur la précarité existe. Si la politique de mon département et du Service social – je remercie au passage mes collaboratrices et mes collaborateurs – est déclarée, ici même, ce soir, bonne à 80%, vous pensez bien que nous avons demandé ce rapport au bureau d'études Evaluanda. Je peux vous le distribuer. Je ne me contredis pas, nous avons analysé les causes pour agir au niveau des effets, quartier par quartier de la ville, d'une manière tout à fait efficace. Nous pourrions toujours faire mieux et nous sommes à l'écoute.

Monsieur Bonny, ces dépliants existent... (*M. Bonny parle avec une collègue.*) Monsieur Bonny, pour un instituteur, vous n'êtes pas très attentif...

Le président. Je vous rappelle que vous devez vous adresser au président, Monsieur le magistrat...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Oui, Monsieur Maudet, jouez le prof! (*Rires.*) Je parlerai dans un instant de nos dépliants pour l'abri de la protection civile des Vollandes, abri pour lequel je veux lancer un appel. Nous avons un dépliant et nous l'avons envoyé à tous les régisseurs de la place pour qu'ils le placardent dans leurs immeubles, parce que, souvent, certains de ces malheureux vont dans des cours et des allées d'immeuble. Certains régisseurs – je les en remercie – jouent le jeu, d'autres pas. Mais Didier Bonny a raison, nous pourrions faire mieux et distribuer des tout-ménage. Nous le ferons, Monsieur Bonny, je m'y engage.

L'abri de la protection civile des Vollandes... Je lance un appel ce soir, parce que je suis assez scandalisé par le fait que des habitants du quartier – une très faible minorité, heureusement! – sont en train de stigmatiser l'abri de la protection civile des Vollandes. Cet abri est déjà ouvert et nous allons accueillir à peu près 130 malheureux jusqu'à la fin des grands froids, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars ou au début d'avril.

Je m'adresse maintenant à certains téléspectateurs du quartier des Eaux-Vives qui nous regardent sur TV Léman bleu. Vous voulez que ces malheureux, accueillis avec chaleur humaine et écoute, soient dans la rue? Nous serions la première ville d'Europe occidentale, depuis l'appel de l'abbé Pierre en 1954, qui chasserait ces malheureux d'un abri de protection civile pour le fermer, et cela parce que certains habitants font un amalgame avec ce qui s'est passé dans le préau de l'école des Vollandes!

Je trouve cela scandaleux! C'est un rejet, de l'égoïsme, de l'exclusion, indignes de la nature humaine! C'est plus proche des animaux – et pourtant vous connaissez tout mon respect pour les animaux – que de la nature humaine... (*Exclamations.*) C'est inacceptable, d'autant plus que nous avons pris cette année des mesures pour rassurer la population.

Des habitants qui avaient pourtant signé la pétition pour la fermeture du préau des Vollandes ont eu le courage de me dire l'autre jour: «Monsieur Tornare, l'année passée, nous n'avions même pas remarqué qu'il y avait des personnes dans l'abri des Vollandes...» C'est bien la preuve que certains, à la veille des élections municipales, veulent jouer la surenchère et la dérive sécuritaire. Je ne

puis l'accepter et je suis sûr que la plupart d'entre vous ne l'accepteront pas. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Je dois le dire, je trouvais ce débat sur la précarité et la mendicité assez serein et d'assez bonne tenue à l'intérieur de ce Conseil municipal. Mais je ne peux pas m'empêcher de réagir aux propos du magistrat, magistrat qui se qualifie lui-même à longueur de séance de non psychorigide, et de m'étonner qu'il stigmatise pareillement le débat en opposant soi-disant une mafia des pauvres contre une mafia des riches, les positions de la gauche contre les positions de la droite. Monsieur le magistrat, je suis désolé, mais ce genre de propos n'est pas du niveau de ce Conseil municipal et indigne de vos positions habituelles.

En qualité de chef de groupe libéral, je dis que la problématique de la précarité, de la pauvreté et de la mendicité à Genève est un vrai problème, comme nous l'avons déjà exposé. Ce problème mérite que nous en fassions le tour, comme la motion M-576 le demande, mais il exige probablement aussi que d'autres mesures soient prises, conformément à l'amendement radical-libéral dont je suis cosignataire. Le groupe libéral soutiendra cet amendement en espérant qu'il contribuera à résoudre le problème.

M. Simon Brandt (R). Monsieur Tornare, vous allez sans doute être étonné, mais je partage une grande partie de vos propos. Tout d'abord, vous parlez de l'abri de la protection civile des Vollandes et vous avez raison: il est impératif de ne pas laisser ces gens dehors, tout en augmentant la sécurité dans le quartier, qui pourra être assurée par des ASM aux compétences élargies. C'est vrai, Monsieur Tornare, nous manquons de policiers, et je me réjouis d'avance de savoir que vous soutiendrez non seulement notre amendement qui demande que les ASM puissent appliquer cette loi sur la mendicité, mais également notre future motion sur l'extension de compétences.

Vous me permettrez toutefois de m'étonner d'une chose: vous vous dites un ami des animaux... Trouvez-vous normal qu'un mendiant ait un chiot, un chaton ou un bébé dans les bras, cela pour apitoyer les passants? Non? Alors, accordez-moi au moins que, dans ce cas-là, c'est abusif et qu'il faut donner la possibilité à nos ASM d'infliger une amende!

Enfin, M. Bonny a parlé d'une petite plaquette à remettre aux mendiants. Mais excellente idée! Par exemple, faisons-la distribuer par nos ASM! Une première fois, l'ASM pourrait la donner au mendiant et si le mendiant ne s'en va pas... (*Remarque et rires.*) S'il reste et abuse manifestement, on pourrait alors le

frapper d'une amende. Le volet social d'accord, mais sans moyen répressif, on n'ira pas très loin...

M. Didier Bonny (DC). Monsieur Tornare, si, tout à l'heure, je n'étais pas à cent pour cent attentif à vos propos, je vous prie de m'en excuser... Tout ce que vous dites est bien sûr parole d'Évangile pour un démocrate-chrétien, n'est-ce pas... (*Brouhaha.*) Si je n'étais pas totalement à votre écoute, c'est parce que je préparais un amendement avec ma collègue Alexandra Rys. Même si vous vous êtes engagé – je vous crois donc – un tiens vaut mieux que deux tu l'auras et nous souhaitons un petit document.

Nous recevons chaque année, à la commission sociale et de la jeunesse, un répertoire avec tous les lieux d'urgence. Mais, à vrai dire, il n'est pas très pratique de se promener avec ce document. En fait, nous souhaiterions une sorte de carte de visite avec quelques adresses. Simplement.

Pour cette raison, nous proposons d'ajouter à la motion la deuxième invite suivante:

Projet d'amendement

«– à produire, par exemple sous forme de carte de visite, un document de petit format rassemblant les coordonnées des lieux d'urgence et à le distribuer largement.»

Au nom du Parti démocrate-chrétien, nous déposons cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président. Bien sûr, dans notre groupe, nous avons pris la proposition de M. Brandt – distribuer la carte de visite, infliger l'amende ensuite – pour une boutade de mauvais goût.

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur Tornare, vous vous en êtes pris au président central de notre parti, citant des faits qui ont peut-être paru dans la presse. Mais, à mon avis, ce n'est ni le lieu ni le propos dans ce type de débat. C'est peut-être facile pour vous de dire cela au sujet de notre parti. Mais je tiens à vous préciser que vous n'avez aucune preuve de quoi que ce soit, d'autant plus qu'absolument rien n'a été retenu contre lui. Le dire de cette façon-là n'est pas tout à fait acceptable, sinon pas acceptable du tout. Je tenais à le relever.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne voulais pas reprendre la parole, mais j'ai oublié de remercier quelqu'un, c'est Pierre Muller... (*Excla-*

mations.) Cela fera plaisir à M. Simon Brandt, c'est vrai, qui a demandé une présence accrue des ASM dans le quartier des Vollandes et aux alentours de l'abri de la protection civile. C'est vrai, il a déjà posé des questions orales à ce sujet à plusieurs reprises.

Cet après-midi, à 16 h 30, nous avons eu une séance dans le bureau de M. Muller, avec M^{me} Pürro et son adjointe au Service social de la Ville de Genève, M^{me} Widmer. Je peux le dire, la collaboration est excellente et M. Muller nous a promis de renforcer la présence des ASM à l'ouverture de l'abri, à 19 h, et à la fermeture, à 7 h 30. On parle souvent des dysfonctionnements en Ville de Genève, mais vous voyez qu'il y a efficacité et efficience avec une volonté politique de bonne collaboration.

Monsieur Barbey, je ne veux pas entrer dans votre discours. Si vous voulez soutenir les mafias des riches, faites-le...

Le président. Merci, Monsieur le magistrat, je transmets donc vos remerciements au chef de la police municipale.

M. Vincent Schaller (L). Je veux juste rectifier les propos de M. Tornare. Le magistrat doit faire état de chiffres précis. Quand il dit qu'il y a un policier pour 7000 habitants, laissez-moi sourire... Cela voudrait dire qu'il y a 50 policiers dans le canton et je ne trouve pas cela très sérieux de la part d'un magistrat. Au moins, en votre qualité de conseiller administratif, donnez des chiffres corrects et ne racontez pas des salades pour votre propagande!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'ai écouté avec grande attention tout ce qui s'est dit dans cette enceinte lors de ce débat. Comme travailleuse sociale depuis une vingtaine d'années, je ne peux que rire de l'amendement proposé par le groupe radical. Cet amendement ne tient pas et M. Bonny s'en est expliqué.

M. Bonny en a proposé un autre, mais c'est une fausse bonne idée. Voyez-vous, distribuer des cartes de visite à des personnes en train de mendier dans la rue, je crois qu'on nage en plein délire... Surtout que ces personnes ne savent pas forcément lire!

Le plus simple – l'attitude la plus humaine – serait peut-être de leur indiquer les lieux d'accueil dont nous disposons, voire de les y accompagner. Chacun, ici, reçoit l'ensemble des dépliants, le magistrat Manuel Tornare l'a rappelé tout à l'heure. Non, cela ne me paraît pas viable et très sain de distribuer des cartes de visite, que nous retrouverons de toute façon éparpillées sur le sol.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de MM. Brandt, Barbey et Crot est refusé par 45 non contre 25 oui (1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny et M^{me} Rys est accepté par 38 oui contre 19 non (12 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (65 oui et 5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter un état des lieux des dispositifs sociaux mis en place par la municipalité en coordination avec l'Etat pour répondre à cette situation;
- à produire, par exemple sous forme de carte de visite, un document de petit format rassemblant les coordonnées des lieux d'urgence et à le distribuer largement.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

(La présidence est reprise par M. Roberto Broggin, président.)

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 28 juin 2005, intitulée: «Création d'une structure chargée de gérer le stationnement des vélos sur le domaine public» (M-387)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à donner mission aux services concernés de signaler au Service des automobiles et de la navigation, de manière systématique, les vélos considérés comme abandonnés sur le domaine public;
- à intervenir auprès du Département de justice, police et sécurité pour que le Service des automobiles et de la navigation procède à l'évacuation de toutes les épaves dans le laps de temps le plus court possible;
- à soutenir une action de prévention éducative, en lien avec les associations cyclistes, en vue d'un meilleur entretien à apporter par chacun(e) à sa bicyclette, par exemple par le biais de la création d'espaces de réparation de vélos au sein des maisons de quartier;
- à mettre à l'étude, en coordination avec les autorités fédérales concernées, une procédure d'identification systématique des vélos.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Actuellement, un nombre trop important d'épaves de vélos dégradent le paysage urbain. Ces vélos sont abandonnés sur des trottoirs, des places de stationnement deux-roues ou accrochés à divers éléments du mobilier urbain, gênant le cheminement des piétons et réduisant les possibilités de stationnement des deux-roues en état de circuler.

Sur le plan juridique, les vélos sont considérés comme des véhicules. Ils sont soumis à la loi fédérale sur la circulation routière, dont l'application est déléguée au Canton de Genève. La loi stipule que, s'ils ne gênent pas le passage des piétons, les vélos et vélomoteurs sont autorisés à stationner sur les espaces piétonniers.

L'enlèvement d'un vélo, parce qu'il est une épave ou/et parce qu'il est dépourvu d'une vignette valable, implique actuellement des exigences strictes de procédure. Si ces dernières ne sont pas respectées, l'enlèvement du vélo est réalisé de manière illicite.

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 735.

Motion: stationnement des vélos sur le domaine public

Les autorités compétentes pour enlever un vélo sur le domaine public municipal sont, de manière conjointe, les agents de ville (Ville de Genève), la gendarmerie (DI-Etat de Genève) et la fourrière du Service des automobiles et de la navigation (SAN-Etat de Genève).

La procédure légale oblige tout véhicule enlevé du domaine public à être porté en fourrière. Là, une recherche commence pour trouver le propriétaire. Lorsque ce dernier ne peut être identifié, un descriptif du vélo est publié dans la *Feuille d'avis officielle*. Après un délai de trente jours, les vélos non réclamés peuvent être vendus aux enchères.

Actuellement, l'équipe du Service des automobiles et de la navigation intervient sporadiquement selon ses disponibilités, sur appel de la gendarmerie, des agents de ville et parfois de la Voirie. Force est de constater que la procédure et les moyens d'intervention légaux actuels ne permettent pas de gérer de façon efficace le problème des épaves de vélos. Aucune information officielle n'est faite de manière anticipée pour prévenir la population des intentions de débarras, ce qui ne permet pas aux propriétaires de prendre leurs dispositions.

Les moyens légaux et logistiques à disposition étant insuffisants, M^{me} Micheline Spoerri, conseillère d'Etat, avait été contactée à la fin 2004 par M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, qui lui proposa de créer un groupe de travail composé de collaborateurs des administrations cantonale et communale. M^{me} Spoerri préféra traiter cette question au sein de son département. La position du Conseil d'Etat a pourtant changé, puisque le Département cantonal des institutions a récemment interpellé le Conseil administratif pour lui proposer un projet de collaboration avec une association à but non lucratif à qui seraient délégués le ramassage des épaves et la fourrière vélos. Ce projet sera examiné prochainement par un groupe Ville-Canton.

S'agissant de la demande de favoriser des actions de prévention éducative en vue d'un meilleur entretien des bicyclettes, la Ville de Genève a développé en partenariat avec l'Aspic (Association pour les intérêts des cyclistes), Genève Roule, Péclot 13 et les ateliers portes ouvertes, des cours de mécanique ainsi que des ateliers de réparation, animés par un mécanicien, dans le cadre de la manifestation «Les samedis du vélo», financée par la Ville de Genève.

Enfin, l'invite concernant l'élaboration d'une procédure d'identification systématique des vélos n'est pas du ressort de la Ville, puisqu'une collaboration avec la Confédération est manifestement de la compétence du Canton, qui, à notre connaissance, est déjà saisi de la question. On peut toutefois noter que plusieurs systèmes existent. On citera par exemple le système BikeRefinder, associé à la vignette vélo. Il s'agit d'un enregistrement facultatif par SMS ou par Internet du numéro inscrit sur celle-ci. Ce service est valable pendant la période de validité de la vignette. Le propriétaire d'un vélo retrouvé est immédiatement informé, soit

par SMS soit par e-mail. La gendarmerie, pour sa part, évalue le système de code proposé par l'association Ecocycle qui consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro qui est répertorié dans une base de données informatique européenne, permettant une traçabilité du vélo.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M. Olivier Norer (Ve). Je constate que le conseiller administratif en charge de ce dossier n'est pas là. Par conséquent, ma réplique aurait peu de sens. J'aurai l'occasion, je pense, de lui transmettre un message dans les dédales de ce bâtiment où nous siégeons.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 28 juin 2005, intitulée: «Pour la présentation des futurs plans de lignes de trams au Conseil municipal» (M-464)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'organiser, en collaboration avec les autorités cantonales, une séance d'information à destination de l'ensemble du Conseil municipal, afin de décrire et de commenter les projets d'extension du réseau de tramways. D'autre part, le Conseil administratif est invité à informer le Conseil municipal lors de modifications significatives.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En date du 31 août 2005, le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat ce qui suit:

«Le 28 juin 2005, le Conseil municipal a accepté la motion M-464 de la commission des travaux, que nous vous renvoyons pour raison de compétence.

»Notre Conseil serait très heureux que la présentation sollicitée puisse être organisée dans les meilleurs délais.

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 760.

»Nos services collaborent étroitement, dans le cadre du développement progressif et continu du réseau des transports publics, à la mise au point des projets. Le Conseil municipal a toujours préavisé favorablement les demandes de concession et notre Conseil les plans de construction, cela même si des aspects liés au paysage ou à la protection des déplacements «doux» restent souvent à préciser. Le Conseil municipal a également régulièrement voté les demandes de participation financière de la Ville de Genève aux projets d'ensemble.

»Une telle présentation commune devrait ainsi pouvoir aisément être organisée. A noter que la demande du Conseil municipal ne concerne pas uniquement le plan d'ensemble ou les projets particuliers, mais leurs modifications d'importance.

»En restant à votre disposition pour organiser la rencontre souhaitée, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.»

Le Conseil municipal a reçu une délégation des départements, des services de l'Etat de Genève et des Transports publics genevois le 30 janvier 2006 pour la présentation sollicitée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Souk au rond-point de Plainpalais!» (QE-233)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Qu'est-ce qu'on attend pour rénover le rond-point de Plainpalais, œuvre architecturale méritant un entretien permanent?

Il m'avait été répondu que le chantier serait entrepris lorsque les travaux des Transports publics genevois seraient terminés. Ils sont terminés et rien ne se passe, alors à quand ces rénovations?

¹ Annoncée, 724.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les travaux de réfection du rond-point de Plainpalais figurent au programme des travaux du Service des bâtiments en 2006. La requête en autorisation a été déposée à la mi-juillet, les travaux de réparation et de sablage-peinture sont planifiés pour le début de l'automne et seront achevés avant la fin de l'année. Des contacts ont été établis par le Service des bâtiments avec M. Jean-Marc Lamunière, architecte à l'origine de ces constructions, de même qu'avec la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Roman Juon et Jean-Louis Fazio, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «Pour une Maison de l'architecture en ligne» (M-571)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'associer au projet de site internet consacré à un agenda culturel visant à «recenser et promouvoir tous les événements relatifs à l'architecture, l'ingénierie, la construction, le paysagisme et l'urbanisme dans le canton de Genève», à l'instar d'autres collectivités publiques ou partenaires privés;
- de manifester ainsi son intérêt pour un projet culturel.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet de la Maison de l'architecture en ligne (www.mda-ge.ch) a pour but de promouvoir, par le biais d'un site Internet, tous les événements se rapportant à l'architecture et à l'aménagement du territoire.

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 5897.

Ce projet à but essentiellement culturel est né du constat qu'à Genève il n'existe pas de lieu dédié à des activités en lien avec l'architecture (expositions, débats, etc.) comme dans d'autres villes de Suisse.

A défaut de voir se concrétiser à court terme un projet construit, il a été décidé de mettre sur pied ce projet de «maison virtuelle», sorte de forum en ligne qui a pour objectif de répertorier et signaler, de manière la plus exhaustive possible, tous les événements en relation avec l'architecture.

La mise en place de ce site Internet se fait sous la direction et le contrôle de la section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Outre cette dernière, la Fondation Braillard Architectes ainsi que le Forum d'architecture fournissent également une collaboration active.

La mise sur pied du site et sa mise en ligne sous forme définitive sont prévues pour 2007. Il s'agira ensuite d'assurer la mise à jour régulière des informations y figurant.

Le budget prévisionnel, pour les deux prochaines années est estimé entre environ 20 000 et 25 000 francs qui comprennent la conception, la mise en place du site et son suivi sur deux ans. Par la suite, ce budget sera réduit.

Afin d'examiner les possibilités de soutien à ce projet, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, a rencontré M. Albéric Hopf, architecte, membre du Comité du groupe des architectes de la SIA, responsable de ce projet. Ce dernier a sollicité une participation financière de la Ville de Genève, sous forme d'une subvention annuelle.

Après discussion, il a été convenu, plutôt que de s'engager à long terme, de fournir une aide plus substantielle au démarrage du projet sous forme d'une subvention de 5000 francs versée par la Direction du département de l'aménagement des constructions et de la voirie.

Il a également été convenu de faire le point d'ici à la mi-2007 sur l'avancement de ce projet.

Dès la mise en place du site, dans sa version définitive, les événements organisés par la Ville de Genève s'y trouveront répertoriés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 mars 2006, sur la pétition intitulée: «Oui au maintien des attractions foraines sur les quais pour les Fêtes de Genève» (P-138)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-138 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis de très nombreuses années, l'exploitation de métiers forains sur les quais de la rade fait partie des Fêtes de Genève.

Par ailleurs, depuis plusieurs années également, la Fête du 14 juillet ainsi que la Fête du sauvetage (en juillet également) donnent lieu à l'exploitation de quelques manèges sur le quai marchand des Pâquis ou la rotonde du Mont-Blanc.

Avec les années, la durée et l'importance des fêtes foraines liées à ces dernières manifestations ont pris de l'ampleur. Depuis 1998, la Fête Harry-Marc de la Fondation Vacances des anciens est venue s'y adjoindre en provenance de la plaine de Plainpalais où elle se déroulait traditionnellement.

C'est ainsi qu'en 2003 les fêtes foraines présentées sous l'égide de ces trois manifestations se sont déroulées du 4 au 27 juillet. La plupart des métiers forains n'étant pas démontés entre la fin des fêtes du mois de juillet et le début des Fêtes de Genève, il en est résulté (compte tenu du montage et du démontage final des métiers) que l'occupation du quai du Mont-Blanc a atteint près d'un mois et demi en été 2003.

Dans les faits, l'un des sites les plus prestigieux de Genève a donc été occupé pendant cette période par un mur quasi continu de métiers forains, dont certains présentaient une esthétique pour le moins discutable, engendrant de surcroît des nuisances non négligeables pour les habitants voisins.

Par ailleurs, le lien entre l'exploitation des métiers forains et les fêtes du mois de juillet a paru de plus en plus ténu, se résumant en réalité au versement d'une participation par les forains aux organisateurs.

A la fin 2003, les exploitants forains ont été informés par le Conseil administratif que la durée d'occupation du quai du Mont-Blanc au mois de juillet serait réduite dès 2004. Les diverses manifestations ont ainsi débuté le 12 juillet 2004.

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 5662.

A la fin 2004, le Conseil administratif a étudié la possibilité de réduire encore d'une manière générale la présence des métiers forains en été sur les quais. C'est dans cet esprit qu'a été envisagé le transfert de la fête foraine des Fêtes de Genève sur la plaine de Plainpalais.

Un groupe de travail tripartite a alors été créé, composé de représentants de la Ville de Genève, du comité des Fêtes de Genève, ainsi que des associations de forains. Ce groupe s'est réuni à deux reprises, les 19 et 28 janvier 2005.

A la suite de ces rencontres, à l'occasion desquelles tous les aspects liés à la présence de métiers forains sur les quais de la rade ont pu être abordés, le Conseil administratif a renoncé (du moins en l'état) à exiger le déplacement sur la plaine de Plainpalais des métiers forains pendant les Fêtes de Genève. Il a, par contre, demandé une diminution du nombre des métiers, un meilleur espacement et une amélioration qualitative des manèges présentés.

Le Conseil administratif a décidé, au surplus, de refuser l'installation de métiers forains sur les quais de la rive droite durant le mois de juillet, décision qui a été communiquée par lettre du 16 février 2005 aux représentants des forains et qui est à l'origine de la lettre pétition de l'Union des forains de Genève du 18 mars 2005.

Deux nouvelles réunions du groupe de travail tripartite se sont tenues les 30 novembre et 2 décembre 2005, afin d'analyser le déroulement de l'été 2005 sur le plan des métiers forains et déterminer les modalités pour l'été 2006.

Le bilan des nouvelles mesures entrées en vigueur en 2005 a été largement positif, tant du point de vue de la Ville de Genève, que de la population, des riverains, du comité d'organisation des Fêtes de Genève et même des exploitants forains, qui ont admis que leur chiffre d'affaires s'était amélioré à l'occasion des Fêtes de Genève (du fait sans doute d'une concentration de la demande du public sur une période plus courte).

Les forains, assistés de leur conseil, ont pris acte et admis expressément à cette occasion le refus du Conseil administratif d'admettre l'installation de métiers forains sur la rade en dehors des Fêtes de Genève.

Cette décision a été prise à l'issue d'un dialogue direct avec les forains, une concertation qui constituait l'un des souhaits formulés par la commission des pétitions.

Il importe enfin de relever que les exploitants de métiers forains de Genève ne peuvent se plaindre d'être mal traités par la Ville de Genève, puisque trois fêtes foraines ont lieu annuellement au centre de la ville, soit les Luna Park de Noël et de Pâques sur la plaine de Plainpalais et les Fêtes de Genève sur les quais, et

cela sans compter les multiples occasions (promotions, carrousels sur les quais ou certaines places, etc.) où des métiers forains sont invités à animer certains lieux ou certaines fêtes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de M. Thierry Piguet, intitulée: «Moins de marketing et plus d'actions (solidarité)» (QE-202)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La plaquette «Genève, ville solidaire» est, certes, d'une belle façon: fiches, texte en couleur et images, et digne des moyens de communication de grandes sociétés économiques, mais est-ce la vocation de la Ville de Genève de rivaliser avec ces aspects purement marketing?

Combien cela a-t-il coûté, au total, pour imaginer, réaliser, expédier cette plaquette et pour quelle visibilité?

En plus général, quels sont les coûts des publications visant à la solidarité et ne pourrait-on pas diminuer de moitié les coûts de communication au profit d'actions sur le terrain?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'instar de la Confédération, du Canton de Genève et d'autres villes suisses ou étrangères disposant de plaquettes ou de sites internet, le Conseil administratif a estimé nécessaire de doter la Ville de Genève d'un support de présentation qui puisse se décliner en fonction du public intéressé (citoyens, villes suisses ou étrangères, associations, politiques, etc.).

A plusieurs reprises, d'ailleurs, ces dernières années, la commission des finances du Conseil municipal a interrogé le Conseil administratif sur sa politique de financement en matière de coopération au développement.

¹ «Mémorial 163^e année»: Annonce, 3416.

Ladite commission, lors de l'examen des comptes 2004, a demandé au Conseil administratif d'élaborer un document de présentation des actions menées par la Délégation à la coopération, mettant en particulier en évidence les critères selon lesquels les projets sont sélectionnés.

Pour des raisons d'économie, ce support d'information a été conçu de manière à être mis à jour à moindres frais. La brochure grise peut être utilisée seule et/ou complétée par des fiches de présentation d'actions sur le terrain, qui s'insèrent dans une fourre cartonnée de présentation.

Le coût total pour la création, la réalisation et l'impression de 1000 exemplaires de la plaquette s'est élevé à 46 000 francs. Il est envisagé de réactualiser la brochure grise au début de chaque législature, ce qui représenterait un coût d'environ 3,50 francs par brochure. Quant aux fiches projets, il a été prévu de les compléter par deux ou trois fiches par année pour un montant de 0,95 franc la fiche.

A ce jour, 600 exemplaires de la plaquette ont été distribués. Elle a notamment été envoyée aux conseillers municipaux de la Ville de Genève, aux sept conseillers d'Etat, à toutes les mairies des communes genevoises, à nos associations partenaires, aux médias genevois et distribuée lors de réunions ou manifestations publiques auxquelles la Ville de Genève participe. Elle est également diffusée par les cinq magistrats lorsqu'ils se déplacent à l'étranger dans le cadre de congrès ou de visites officielles.

Pour conclure, la réalisation de ce document répond à une demande du Conseil municipal et donne toute l'information sur l'affectation des crédits votés pour la coopération au développement et l'aide humanitaire, ce conformément au chapitre 7, article 10, du règlement municipal en la matière dont le texte est le suivant: «Dans le cadre du présent règlement, la Ville de Genève déploie un effort particulier d'information à la population genevoise.» Enfin, il s'agit de la seule publication en la matière et le Conseil administratif envisage de la proposer également en version électronique afin de pouvoir diffuser encore plus largement l'information.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de MM. Simon Brandt et René Winet, intitulée: «Jusqu'à quand laissera-t-on l'obsolescence régir le Service des agents de ville?» (QE-228)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Il y a un an, lors de sa séance du 27 juin 2005, le Conseil municipal acceptait à l'unanimité la motion M-532 de la commission du règlement intitulée «Pour un règlement municipal pour les agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève». Ladite motion donnait six mois au Conseil administratif pour présenter un projet de règlement au Conseil municipal.

Un an après, aucun projet n'a encore été proposé au Conseil municipal.

Quand le Conseil administratif présentera-t-il ce nouveau règlement?

Quelle est l'avancée des travaux un an après?

Pourquoi les délais demandés n'ont-ils pas été respectés?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de sa séance du 27 juin 2005, le Conseil municipal a accepté la motion M-532 «Pour un règlement municipal pour les agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève».

Cette motion se base sur le rapport PA-21 A de la commission du règlement et demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal, dans un délai de six mois, un projet de nouveau règlement de la fonction exercée par les agents de sécurité municipaux (ASM). Il s'agit d'actualiser le règlement existant en prenant en compte l'évolution du métier des ASM et ses nouvelles attributions.

La présente question se préoccupe de l'état d'avancement de ce projet.

Si le délai souhaité par le Conseil municipal n'a pas été respecté, c'est essentiellement en raison des changements qui ont eu lieu au Service des agents de ville et du domaine public, lesquels ont institué une vacance du mois de mai 2005 au mois de janvier 2006 à la direction du service.

En conséquence, la réflexion sur l'élaboration d'un nouveau règlement des ASM n'a pu être entamée qu'une fois le nouveau chef de service désigné, soit en janvier 2006.

¹ Annoncée, 724.

Depuis lors, plusieurs séances de travail ont eu lieu dans le but d'inventorier les tâches et missions des AM et des ASM. Le syndicat des ASM (SASM) a également été associé à la démarche et consulté à trois reprises. Pas moins de quatre versions du projet ont d'ores et déjà été rédigées.

A la suite du travail effectué à ce jour, il apparaît que deux réglementations distinctes devront être élaborées, pour les ASM dans un premier temps, puis pour les agents municipaux (AM). En effet, les attributions de ces deux fonctions étant fort distinctes, il apparaît judicieux de les faire figurer dans des directives séparées.

A noter que le nouveau règlement des ASM s'inscrira dans un strict respect des diverses prescriptions cantonales et municipales déjà existantes et régissant leur activité. A ce titre, les futures compétences des ASM actuellement en discussion mais qui ne sont pas encore formellement déléguées à ce corps ne pourront, de fait, y être intégrées.

En conclusion, les travaux sont, à ce jour, en cours de finalisation et un projet abouti pourra probablement être présenté au Conseil administratif dans le courant de l'automne 2006. Une fois avalisé par ce dernier, il sera transmis au Conseil municipal et répondra à la motion M-532.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

M. Simon Brandt (R). J'ai deux précisions à demander à M. Muller, s'il veut bien m'accorder une petite seconde d'attention... (*M. Muller discute.*)

Le président. Monsieur Muller, on demande votre attention...

M. Simon Brandt. J'aimerais, étant donné sa réponse, lui poser deux questions. Premièrement, quand aurons-nous connaissance de ce nouveau règlement de travail des agents de sécurité municipaux (ASM)? Deuxièmement, vu le retard considérable de près d'un an pris dans l'élaboration de ce projet, ne serait-il pas plus adéquat d'attendre, d'une part, le futur débat du Conseil municipal sur cette extension de compétences et, d'autre part, les assises sur la sécurité convoquées par le conseiller d'Etat Laurent Moutinot pour le début de l'année 2007? Nous pouvons effectivement nous demander s'il est vraiment utile de publier un nouveau règlement et de le faire entrer en vigueur s'il doit être obsolète six mois plus tard.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je n'ai pas bien compris la question...

Le président. Monsieur Brandt, vous êtes invité à recommencer votre réplique.

M. Simon Brandt (R). Je vais le faire rapidement pour autant que l'on m'écoute... (*Brouhaha.*)

Le président. Je demande un peu de silence dans cette salle, la séance n'est pas terminée!

M. Simon Brandt. Quand aurons-nous connaissance de ce nouveau règlement? Ne serait-il pas adéquat, vu le retard pris, de retarder sa publication et d'y insérer non seulement l'extension de compétences des ASM que le Conseil municipal pourrait demander à la suite de la motion M-625, mais également les résultats des assises sur la sécurité convoquées par le conseiller d'Etat Laurent Moutinot pour février 2007? Ces assises pouvant aboutir, je l'espère, à une modification, voire à une extension de compétences des ASM.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Non seulement je vous ai écouté, mais presque entendu... Monsieur le conseiller municipal, demain, lors de notre séance ordinaire du Conseil administratif, je ferai passer une note de mon département, puisque, vous le savez, je suis en charge de la sécurité ASM. Je soumettrai précisément une demande qui va dans le sens souhaité par le Conseil municipal, à savoir un certain nombre de compétences supplémentaires pour les ASM. Il y a actuellement un vrai problème de compétences, lesquelles sont fixées dans une loi et un règlement conditionnel à cette loi. Je demande simplement que le Conseil administratif me donne demain l'autorisation d'envoyer à M. Moutinot une lettre pour demander de nouvelles compétences. Cette lettre est prête et j'espère qu'elle partira demain.

Il est clair que nous avons assisté à un changement sociétal depuis quelques années. Le travail des ASM s'est compliqué. Nous avons aussi vu dans toute la diatribe à propos des chiens que les décisions prises d'une manière un peu précipitée par le Conseil d'Etat ne correspondaient en tout cas pas aux compétences dévolues aux ASM. Tout cela s'intègre donc dans un débat assez large.

A dire vrai, j'ai déjà eu un contact avec M. Moutinot. Il me disait à l'époque – mais il y a peut-être eu une évolution du côté du Conseil d'Etat – que la problématique devait être gérée globalement sur les 45 communes du canton de Genève. A l'évidence, Genève Ville est légèrement différente de Chancy ou de Gy, vous en conviendrez. C'est la raison pour laquelle je souhaite avoir rapidement un contact avec M. Moutinot. Je pense que la lettre, si elle est acceptée demain par le Conseil administratif, donnera lieu à une prochaine rencontre avec le Conseil d'Etat, respectivement avec M. Moutinot, pour discuter d'une manière très large de cette problématique.

Je pourrais ajouter – c'est un vœu et j'espère qu'il ne sera pas seulement pieux – que je suis en train de prendre des contacts avec certains d'entre vous qui semblent être du même avis que moi. Compte tenu de la problématique budgétaire, il n'est pas possible d'augmenter les effectifs des ASM, mais il est clair que nous pourrions peut-être diminuer le nombre des agents municipaux (AM) et augmenter celui des ASM. Cela me paraît tout à fait correct en termes de *personal stop*, avec une petite incidence budgétaire, puisque les ASM sont légèrement mieux payés que les AM. Voilà ce que je proposerai également au Conseil administratif.

Le président. Merci, Monsieur le grand argentier et chef de la police. Très brièvement, Monsieur Brandt.

M. Simon Brandt (R). Je souhaiterais deux précisions. D'abord, sera-t-il possible que le Conseil municipal ait connaissance de l'extension des compétences des ASM que vous demanderez? Ensuite, ne serait-il pas adéquat de traiter en urgence cette motion M-625 sur l'extension de ces mêmes compétences? Si tant est que nous allons en demander, autant faire tout à la fois, plutôt que d'élaborer un premier projet, puis un deuxième six mois après.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Brandt, vous me savez un parfait démocrate. Enfin, si vous ne le savez pas, je vous le dis... (*Rires.*) Il est clair que j'informerai le Conseil municipal, respectivement la commission des sports et de la sécurité et, pour que cela aille vite et bien, nous devons le faire ensemble, le délibératif et l'exécutif.

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Les horloges de Genève» (QE-231)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Existe-t-il une coordination pour assurer l'entretien et la mise à l'heure des horloges installées sur la commune?

Qui est responsable des horloges?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les horloges installées sur la commune de Genève par la Ville de Genève sont entretenues par le Service des bâtiments. L'entretien comprend les mises à l'heure saisonnières ainsi que les travaux de réparations et de révisions.

S'il est nécessaire de changer ou de déplacer l'une ou l'autre de ces horloges lors de transformations ou d'aménagements d'espaces publics, une coordination a lieu entre les services gestionnaires concernés et le Service des bâtiments afin de procéder au choix judicieux du type des nouvelles horloges.

Au vu de l'évolution des techniques, et notamment des systèmes de radio contrôle qui assurent une précision et des mises à l'heure automatiques, nous abandonnons peu à peu, lors des remplacements, les systèmes liés à des horloges mères.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹ Annoncée, 724.

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de M. Blaise Hatt-Arnold, intitulée: «Genève a-t-elle un maire?» (QE-229)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Depuis son élection très mouvementée comme maire de la Ville de Genève, M. André Hediger n'a jamais participé aux séances du Conseil municipal.

J'aimerais savoir s'il y a lieu de s'inquiéter sur le côté durable de cette pratique qui est dommageable pour la crédibilité soit du Conseil municipal, soit du Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'explication des absences de M. Hediger à certaines séances du Conseil municipal est simple.

Le 6 juin, M. Hediger était présent aux séances de 17 h et 20 h 30. Le lendemain, il a représenté le Conseil administratif à un Forum économique sur l'Afrique. Le 26 juin, il était excusé, car il participait à l'assemblée générale de l'Association des villes messagères de la paix à Vancouver. Il en est rentré le 27. En raison du décalage horaire, il n'a pas été en mesure de participer aux séances de ce jour-là.

Comme on peut le voir, M. Hediger n'a cherché en aucune manière à se soustraire à ses obligations. Il a, au contraire, multiplié les activités de représentation liées à sa fonction de maire de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

¹ Annoncée, 724.

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de M. Simon Brandt, intitulée: «Surveillance de la Fête de la musique» (QE-230)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

A l'origine prévue en question orale, cette interrogation porte sur la surveillance de la Fête de la musique.

Alors que je rentrais de la Fête de la musique – vers 1 h du matin – j'ai eu la surprise de voir des agents de sécurité municipaux en service dans les rues.

Vu que leur horaire normal se termine à minuit, je pose les questions suivantes:

Est-ce que leur horaire a été modifié pour cet événement?

Ont-ils été payés en heures supplémentaires dès minuit?

Y a-t-il d'autres événements pour lesquels leur horaire se verra modifié?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de l'édition de 2004 de la Fête de la musique, le Conseil administratif a accepté le principe d'engager le corps des agents de sécurité municipaux (ASM) jusqu'à 2 h 30 les vendredi et samedi afin d'assurer la bonne tenue de la manifestation et la sécurité sur le périmètre de la fête (fermeture de certaines rues, patrouilles, fermeture des stands, etc.).

La mise en place de cette organisation a permis à la Ville d'utiliser ses propres ressources et de remplacer partiellement l'engagement d'entreprises privées de sécurité.

Aussi, depuis 2004, des ASM sont engagés pour assurer un déroulement optimal de la fête les vendredi et samedi jusqu'à l'heure tardive de la fin de la manifestation.

En 2006, le planning suivant a été mis en place:

- le vendredi 16 juin, six ASM ont travaillé de 17 h à 1 h et six autres de 19 h à 3 h;
- le samedi 17 juin, quatre ASM ont travaillé de 15 h 30 à 1 h et six autres de 19 h 30 à 3 h 30.

¹ Annoncée, 724.

Ces heures ont été compensées en congés, conformément aux prescriptions figurant dans le statut et n'ont, par conséquent, pas été rémunérées. Telle est la pratique généralement adoptée par le service.

Par ailleurs, dans le cadre d'autres manifestations, passées ou à venir et ayant lieu sur l'année 2006, des mesures de sécurité étendues ont été prévues.

Il s'agit des événements suivants:

- la Fête de l'espoir, samedi 27 mai, six ASM de 16 h à 2 h;
- Maracana Festival, du 10 juin au 9 juillet, six ASM de 16 h à 1 h;
- la Fête américaine, mardi 4 juillet, six ASM de 16 h à 1 h;
- le Gigathlon, nuit du 7 au 8 juillet, trois ASM de 23 h 30 à 4 h;
- la Fête nationale, 1^{er} août, neuf ASM de 16 h à 1 h;
- les Fêtes de Genève, samedi 12 août, onze ASM de 16 h à 1 h;
- le 15^e anniversaire de la Charte d'amitié Genève-Shinagawa, samedi 16 septembre à l'intérieur de la salle communale de Plainpalais, deux ASM de 13 h à 2 h 30. Le service est assuré par sept ASM en congé qui se partagent cette surveillance, dont quatre seront en fonction de 18 h 30 à 2 h 30.

Le service cherche, autant que possible, à répondre aux sollicitations particulières résultant des manifestations organisées par la Ville, et pas seulement en ce qui concerne la Fête de la musique. Cette manière de procéder a permis d'éviter le recours à des entreprises privées pour assurer la sécurité des événements.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

M. Simon Brandt (R). Monsieur Muller, je regrette que M. Tornare soit parti, car quelque chose me surprend beaucoup dans votre réponse. Nous avons là sept exemples d'engagement des agents de sécurité municipaux (ASM) en heures supplémentaires, c'est-à-dire au-delà de minuit, et, d'un autre côté, une société privée de sécurité qui est engagée pour surveiller un préau d'école, en l'occurrence celui des Vollandes. N'aurait-il pas été plus adéquat d'engager des ASM en heures supplémentaires pendant deux heures, par exemple sur la base du volontariat, jusqu'à 2 h du matin? Cette erreur sera-t-elle corrigée dans le futur, afin de réaliser des économies budgétaires en n'engageant tout simplement pas une police privée quand nous disposons nous-mêmes des effectifs nécessaires pour mener à bien ce genre de tâche?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, bien sûr, j'abonde dans votre sens! Si nous pouvons nous passer de services extérieurs à la Ville, en l'occurrence des sociétés de gardiennage ou de sécurité qui nous coûtent fort cher, je suis tout à fait d'accord. Malheureusement, l'effectif des ASM n'est pas extensible, puisque, vous le savez, nous en avons un certain nombre et que ce nombre est arrêté depuis quelques années. Nous ne pouvons pas faire travailler ces gens vingt-quatre heures sur vingt-quatre; ils sont certes corvéables, mais pas à merci. Il faut leur laisser des plages de repos. Dans la mesure du possible, le commandant Dimier, respectivement les chefs de poste s'organisent pour mettre à disposition leur personnel.

Mais vous l'avez compris aussi, Monsieur Brandt, depuis quelques années, les tâches ont augmenté et les ASM doivent être partout. Il suffit, par exemple, que la Fête de la mobilité ait lieu et on demande aux ASM d'être dans la rue pour s'occuper du trafic, ce qui est normal. Lorsqu'il y a un incident – je pense particulièrement à ce qui s'est passé récemment à Globus, à la gare de Cornavin et au centre-ville – voire un accident, les ASM sont réquisitionnés non pas pour s'occuper de la sécurité, puisque les pompiers et la police sont là, mais pour réguler la circulation aux abords. Tout cela représente des heures supplémentaires et, finalement, je le répète, ces gens sont corvéables, mais pas au point de les faire travailler sans arrêt.

Il y a un vrai problème et je pense qu'à terme – peut-être pas pour 2007, puisque nous connaissons des restrictions budgétaires et le déficit que vous voterez au mois de décembre – il faudra probablement – même certainement – augmenter les effectifs du corps des ASM. C'est un phénomène sociétal, où nous voyons partout l'émergence d'une petite délinquance et de problèmes en tout genre qui méritent d'être contrôlés, voire résorbés par des gens en uniforme. A l'évidence, le nombre des ASM augmentera eu égard à cette évolution que nous pouvons qualifier de négative.

M. Simon Brandt (R). Monsieur Muller, vos propos me réjouissent et je me réjouis d'avance de collaborer avec vous à cette extension de compétences et d'effectifs.

Le président. Sur ces paroles, nous allons terminer cette séance du Conseil municipal. Vous pouvez laisser vos affaires sur vos pupitres. Nous nous retrouvons demain à 17 h et à 20 h 30, avec les troisièmes débats. Je vous souhaite une bonne rentrée et une bonne nuit.

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2374
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2374
3. Proposition du Conseil administratif du 20 septembre 2006 en vue de la vente par la Ville de Genève à M. Jean-Louis Sirey de la part de copropriété pour moitié de la parcelle N° 984 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise rue Prevost-Martin 53, d'une surface totale de 78 m ² , propriété pour moitié de la Ville de Genève et pour l'autre moitié de M. Jean-Louis Sirey, pour un montant de 19 500 francs (PR-501). Troisième débat	2374
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2006, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29132-207, qui prévoit la construction de deux bâtiments de logements sur quatre parcelles situées à l'angle de la rue Camille-Martin et de l'avenue d'Aire, en zone de développement 3 (PR-493 A)	2379
5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 30 novembre 2005 de MM. René Grand, Sébastien Bertrand, Alain Dupraz, M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 18 janvier 2006, intitulée: «Précarité et mendicité à Genève» (M-576 A)	2395
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 28 juin 2005, intitulée: «Création d'une structure chargée de gérer le stationnement des vélos sur le domaine public» (M-387) . . .	2428
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 28 juin 2005, intitulée: «Pour la présentation des futurs plans de lignes de trams au Conseil municipal» (M-464)	2430
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Souk au rond-point de Plainpalais!» (QE-233)	2431

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Roman Juon et Jean-Louis Fazio, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «Pour une Maison de l'architecture en ligne» (M-571)	2432
10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 mars 2006, sur la pétition intitulée: «Oui au maintien des attractions foraines sur les quais pour les Fêtes de Genève» (P-138)	2434
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de M. Thierry Piguet, intitulée: «Moins de marketing et plus d'actions (solidarité)» (QE-202)	2436
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de MM. Simon Brandt et René Winet, intitulée: «Jusqu'à quand laissera-t-on l'obsolescence régir le Service des agents de ville?» (QE-228)	2438
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Les horloges de Genève» (QE-231)	2442
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de M. Blaise Hatt-Arnold, intitulée: «Genève a-t-elle un maire?» (QE-229)	2443
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de M. Simon Brandt, intitulée: «Surveillance de la Fête de la musique» (QE-230)	2444
16. Propositions des conseillers municipaux	2447
17. Interpellations	2447
18. Questions écrites	2447

La mémorialiste:
Marguerite Conus